

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du 11 juin 2020

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des conférences de la CCIT du Doubs, à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole, puis de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 7.1, 7.2, 8.1, 8.2, 8.3.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h05

#### Étaient présents :

**Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSERRIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Hélène ASTRIC **ANSART Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. René BLAISON **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Gennes** : Jean SIMONDON **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Palise** : Mme Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Roche lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Membre du Bureau présent (sans voix délibérative) : M. Jean-Yves PRALON

#### Étaient présents en visioconférence (avec possibilité de vote par procuration) :

**Avanne-Aveney** : M. Joël GODARD, suppléant de Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Claudine CAULET, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crète** : Mme Martine LEOTARD **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pugey** : M. Frank LAIDIÉ **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA

#### Étaient absents :

**Besançon** : M. Julien ACARD, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Noironte** : Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges** : M. Jean-Claude ZEISSER

#### Secrétaire de séance :

Mme Elsa MAILLOT

#### Procurations de vote :

#### Mandants :

M.J. BERNABEU, A.S. ANDRIANTAVY, S. BARATI-AYMONIER, T. BIZE, P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, Y.M. DAHOU, D. DARD, C. DELBENDE, O. FAIVRE-PETITJEAN, B. FALCINELLA, A. GHEZALI, P. GONON, C. MICHEL, M. OMOURI, S. PESEUX, D. POISSENOT, R. REBRAB, M. SEBBAH, R. STHAL, I. SUGNY, C. THIEBAUT, G. VAN HELLE, P. COURTOT, C. BOTTERON, V. DRUGE, J.F. MENESTRIER, M. LEOTARD, R. BOROWIK, H. TRUDET, J.P. JANNIN, P. CORNE, D. PARIS, M. FELT, L. BERNARD, C. MAIRE, B. LOUIS, A. OLSKAK, R. STEPOURJINE, N. DUSSAUCY, J. ADRIANSEN, F. RACLOT

#### Mandataires :

J.P. MICHAUD, A. VIGNOT, S. WANLIN, C. LIME, C. WERTHE, M. ZEHAF, C. LIME, N. BODIN, P. CURIE, E. MAILLOT, L. CROIZIER, K. ROCHDI, Y. POUJET, C. COMTE-DELEUZE, M. LOYAT, J. GROSERRIN, M.L. DALPHIN, P. CURIE, T. MORTON, C. WERTHE, E. ALAUZET, M. EL-YASSA, E. ALAUZET, D. SCHAUSS, A. BLESSEMILLE, S. RUTKOWSKI, F. GALLIOU, S. RUTKOWSKI, E. BOURGEOIS, B. VUILLEMIN, D. HUOT, B. VUILLEMIN, A. BLESSEMILLE, G. GAVIGNET, Y. GUYEN, H. BERMOND, F. BAILLY, J. KRIEGER, J.P. MICHAUD, J.M. BOUSSET, D. JACQUIN, D. PANEAU, G. ORY

## Compte administratif 2019

**Rapporteur** : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

**Commission** : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

<b>Inscription budgétaire</b>
Sans incidence budgétaire

### Résumé :

Le vote du Compte administratif 2019 (CA 2019) permet de clôturer les comptes de l'année 2019. Cette année, exceptionnellement compte tenu de la crise sanitaire, il doit avoir lieu avant le 31 juillet, après approbation du compte de gestion du comptable. Le Compte administratif donne une photographie exhaustive des réalisations budgétaires. Il mesure l'ensemble des moyens mobilisés pour réaliser les politiques et les projets communautaires. Il permet également de comparer les prévisions aux réalisations et d'apprécier la situation financière du Grand Besançon.

En 2019, le budget réel global consolidé du Grand Besançon s'est traduit par une réalisation de **269,1 M€ en dépenses** et de **286,3 M€ en recettes**, hors subventions d'équilibre aux budgets annexes.

Le rapport de présentation du compte administratif 2019 est composé comme suit :

- la 1<sup>ère</sup> partie présente la situation budgétaire et financière du Grand Besançon et actualise la rétrospective,
- la 2<sup>ème</sup> partie présente les principaux chiffres du compte administratif consolidé et les réalisations 2019,
- la 3<sup>ème</sup> partie décrit précisément les résultats financiers pour chacun des budgets (budget principal et budgets annexes Transports, Déchets, CRR, Zone du Noret, Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Aménagement des Autres ZAE, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain).

En annexe :

- la présentation par chapitre budgétaire,
- la présentation des ratios financiers du budget principal,
- l'échéancier des garanties d'emprunts accordées par GBM,
- la note de présentation.

La présentation du Compte administratif marque la clôture de l'exercice écoulé.

Son adoption, après celle du compte de gestion du comptable, doit intervenir exceptionnellement cette année avant le 31 juillet. Il s'accompagne, lors du présent Conseil, de la reprise et de l'affectation des résultats de 2019, en décision modificative (hors AIBO repris par anticipation au BP 2020).

Le Compte administratif constitue un récapitulatif complet des dépenses et des recettes réalisées, rapportées aux prévisions budgétaires de l'exercice.

Son examen donne ainsi l'occasion de revenir sur l'action menée au cours de l'année, notamment au travers des principales réalisations de la Collectivité, et de porter un regard attentif sur l'évolution de la situation budgétaire et financière de GBM au regard du cadrage pluriannuel de la prospective.

**Pour le Grand Besançon, l'année 2019 a été une année exceptionnelle, qui a représenté à la fois un aboutissement et le point de départ d'un nouvel élan, pour la Communauté Urbaine, matérialisant la construction d'un territoire au service de son projet et de ses habitants.**

**2019 a été une année décisive pour l'intercommunalité, d'une part avec le transfert de nouvelles compétences, et notamment la Voirie, suivie en juillet de l'émergence de Grand**

**Besançon Métropole, et d'autre part avec une mobilisation toute particulière autour d'enjeux d'attractivité et de positionnement.**

2019 aurait pu être une année de transition, voire de pause, compte tenu de l'ampleur des bouleversements institutionnels et de compétences. Elle a au contraire été **une année de dynamisme et de construction.**

**Il s'agit à la fois du résultat d'une construction progressive, d'un cheminement par étapes vers la consolidation d'une identité communautaire, d'une vision partagée, d'un projet collectif matérialisant un avenir partagé entre les communes, entre les habitants ; il s'agit aussi d'un nouveau point de départ pour mieux bâtir, agir, décider ensemble.**

La Communauté Urbaine n'a pas été et n'est pas une fin en soi. Elle est le résultat d'une construction progressive de l'intercommunalité, de l'affirmation d'une communauté de destin qui s'est traduit par une succession de transferts de compétences, et de partages de moyens, pour favoriser la réalisation d'objectifs collectifs.

La Communauté Urbaine matérialise cette ambition commune, **celle d'un territoire solidaire, fort, visible et lisible, reconnu, ouvert, attractif**, celle d'un **projet commun** à l'échelle d'une intercommunalité, au service de ses communes, de ses près de 200 000 habitants, ses 30 000 étudiants, ses quelques 10 200 entreprises et ses 90 000 emplois.

Et c'est bien ce **projet de territoire qui a constitué le guide et le moteur de l'année 2019**, autour de projets concrets, pour le quotidien et le futur des habitants, autour également de valeurs partagées, de cohésion, de vivre-ensemble, autour également de la notion de « bloc communal » qui rassemble de manière inextricable communes et intercommunalité dans la même direction.

Ce projet s'est décliné en 2019 dans de nombreux domaines, **pour un territoire puissant, pour un service public de qualité, pour des équipements et des événements attractifs** dans le domaine sportif, universitaire, économique, touristique, mais aussi pour **des actions fortes de fond** pour le développement durable et la transition écologique, énergétique, pour la mobilité, pour le développement économique et numérique, la politique culturelle, la qualité de la vie, l'aide aux communes...

2019 a ainsi vu la première édition de Grandes Heures Nature, autour de la thématique Outdoor reflétant l'identité du territoire, l'avancement de la Grande Bibliothèque qui s'est matérialisé en début 2020 par le choix du projet, l'élaboration du vaste programme universitaire partenarial Synergie Campus, la construction de la salle d'escalade, le renforcement des coopérations avec le Pôle métropolitain et à l'international, notamment avec la Suisse et l'Allemagne...

Les racines de Grand Besançon Métropole ont puisé leur force dans celles de l'Agglomération et avant elle, du District : c'est ce qui a permis de les ancrer profondément dès 2019, et si personne, sans doute, n'aurait pu prévoir l'ampleur de la crise sanitaire que nous connaissons actuellement, **ces racines prennent aujourd'hui un éclairage plus prégnant encore, car elles ont ouvert la voie de la solidarité et de la responsabilité collective.**

Car le Compte administratif 2019 confirme également la solidité financière de GBM, fruit du respect dans la durée de sa stratégie budgétaire, une situation financière saine et sécurisée grâce à une responsabilité, alliée à une vraie détermination sur le long terme.

Au niveau national, l'année s'est inscrite dans un contexte toujours contraint pour les collectivités locales, dans le cadre de la deuxième année de la contractualisation avec l'Etat, qui limite l'évolution des dépenses de fonctionnement, à 1,2% par an, en contrepartie d'une stabilisation des dotations de l'Etat au niveau national.

Ce cadre, l'intercommunalité l'a accepté, malgré la difficulté de l'objectif, d'autant plus dans un contexte de montée en charge de l'intercommunalité. Car la **maîtrise du fonctionnement, au service de la pérennité de nos actions et un renforcement de l'investissement** n'est pas une nouveauté: elle fait partie intégrante de sa prospective depuis de nombreuses années. Et au final, l'objectif est tenu pour 2019 comme il l'a été en 2018.

2019 aura ainsi été une année marquante, une année forte pour le Grand Besançon, qui a su avec détermination, et en affirmant tant son identité que sa diversité, se transformer pour garantir sa place pour l'avenir et déployer pleinement son rôle moteur au service de ses habitants et de son territoire.

### I – Une transformation réalisée dans le respect de la stratégie budgétaire

#### • Rappel de la stratégie budgétaire de GBM

La stratégie budgétaire de GBM s'appuie **sur trois axes** pour une gestion financière maîtrisée et confirmée chaque année permettant la réalisation de notre projet.

- ✓ **L'affirmation d'un projet pour le développement** économique, universitaire, touristique du territoire, pour la qualité de vie de ses habitants, et la déclinaison concrète de la solidarité communautaire au quotidien.
- ✓ **La volonté d'un investissement dynamique et ambitieux**, permettant la réalisation d'opérations structurantes pour l'aménagement urbain et périurbain, pour le dynamisme, l'attractivité et l'emploi.

La prospective du Grand Besançon est construite sur la base **d'un investissement « lissé » de 15 M€ par an sur le budget principal, majoré par un fléchage intégral sur l'investissement des excédents ponctuels antérieurs**, de l'ordre de 24 M€ fin 2019 (ces excédents étant dus, non au fonctionnement dont la trajectoire est conforme à la prospective, mais aux délais nécessaires à la mise en œuvre mise en œuvre des grands projets du PPIF) et du **bénéfice de subventions d'équipement**, signe de la capacité du Grand Besançon à mobiliser ses partenaires.

**Cette logique permet à GBM de mettre en œuvre un véritable effort en matière d'investissement.**

- ✓ **La préservation des équilibres financiers de long terme**, encadrés par des indicateurs financiers.

La Communauté Urbaine s'est dotée, en la matière, de deux points de repères actualisés suite au transfert des nouvelles compétences en 2019, notamment la Voirie :

- une épargne de gestion (solde entre les recettes de fonctionnement et les charges hors intérêts permettant de payer l'annuité de la dette ou d'autofinancer les investissements) qui doit se situer aux alentours de 17 M€ (contre 14 M€ initialement) sur le long terme ;

- une épargne nette (correspondant à l'épargne de gestion diminuée de l'annuité de la dette, soit l'épargne restante après acquittement des engagements pris en matière de dette) dont le seuil minimal sur le long terme ne saurait être inférieur à 11 M€ (contre 8 M€ en situation « agglomération »), seuil minimal estimé pour le financement des investissements récurrents.

Pour atteindre cet objectif de préservation des équilibres financiers sur le long terme, plusieurs leviers complémentaires sont actionnés :

- **La maîtrise du fonctionnement**, par des efforts de gestion sur l'ensemble des postes, confirmés dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat depuis 2018.
- **La maîtrise de l'endettement** : si la dette n'est pas néfaste en tant que telle, elle a un impact direct, pour la partie intérêts, sur le fonctionnement, d'autant plus pour une collectivité comme GBM qui n'a pas de stock de dette, cela tend à pénaliser sur le long terme tant la capacité à rendre du service public que le niveau d'épargne et donc l'investissement. Il convient donc de dégager les moyens en fonctionnement pour conserver un niveau d'épargne suffisant.
- **Un recours en complément à la fiscalité**, de 2015 à 2018, dans le cadre d'un plan de marche fiscal gradué, modéré et non majoré, malgré l'ampleur des pertes de recettes : cela a été nécessaire, dans un contexte de forte baisse des dotations de l'Etat de 2014 à 2017, avec plus de 12 M€ de perte de recettes cumulée.

Le dynamisme des recettes, la fin de la ponction pour le redressement des finances publiques, le dispositif de contractualisation avec l'Etat, moins pénalisant que le dispositif antérieur, ainsi qu'une

évolution des dépenses de fonctionnement maîtrisée, ont rendu possible **l'interruption du plan de marche et une stabilisation de l'intégralité des taux dès 2019.**

A noter que l'évolution pour le contribuable a en tout état de cause été toujours modérée, de l'ordre de 1,50 € par contribuable pour la taxe d'habitation en moyenne par an, de 4 € pour la taxe foncière (pour les ménages, l'impôt étant également payé par les entreprises) et entre 1 et 10 € pour la CFE pour les entreprises imposées à la base minimum.

Ainsi pour la CFE, la légère hausse annuelle ne correspondait qu'à une remise à niveau du taux de GBM au taux moyen national de l'année précédente par l'utilisation du dispositif dit de majoration spéciale.

**Il faut par ailleurs souligner que le nouveau cadre des relations entre l'Etat et les collectivités mis en place à partir de 2018 n'a pas remis en cause la trajectoire de GBM, qui s'est tenue tant à son projet qu'à sa prospective.**

La contractualisation avec l'Etat signée le 25 juin 2018 fixe l'évolution des dépenses de fonctionnement, en réalisé, à 1,2 % par an entre 2018 et 2020, sous peine d'une pénalité équivalente à 75% du dépassement à payer en n+1 dans la limite de 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

Dans ce contexte, **le choix du Grand Besançon, pleinement assumé, a été de s'en tenir à sa stratégie financière et de confirmer son ambition, adaptée au territoire, au risque de payer une pénalité, qui si elle devait intervenir, ne remettrait pas en cause les grands équilibres.**

Ainsi, a été réaffirmée la poursuite des efforts de maîtrise du fonctionnement : le Grand Besançon les a mis en œuvre depuis de longues années, la recherche de l'efficacité de l'action publique étant bien une vraie responsabilité portée par l'intercommunalité, sans sacrifier ni la qualité du service public ni la dynamique du territoire et de la construction communautaire.

**Et c'est ainsi que comme en 2018, l'objectif de la contractualisation a été à nouveau tenu en 2019, cela a été confirmé récemment par la Préfecture du Doubs** (ce qui permet dans la décision modificative pour 2020 d'annuler la pénalité prévue à titre prudentiel au BP).

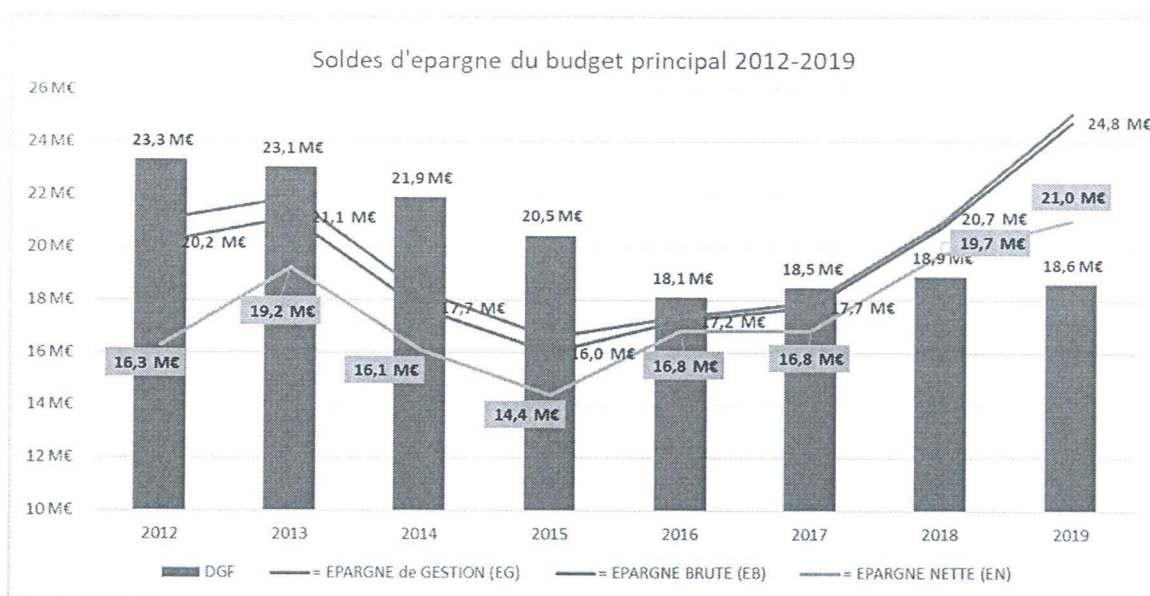
• Des résultats 2019 conformes à la prospective

Le Grand Besançon continue à présenter en 2019 **une situation financière saine** et conforme à sa prospective.

Il dispose en effet d'un niveau d'autofinancement sécurisé qui constitue une garantie de sa capacité à **assumer les investissements prévus à son PPIF et à tenir ses engagements pris au titre du projet de territoire.**

L'analyse des soldes d'épargne porte sur le budget principal uniquement car celui-ci est garant de l'équilibre des budgets annexes Transports, CRR et des Zones d'activités via les subventions d'équilibre versées. Pour rappel, les budgets annexes Déchets, Eau et Assainissement et Chauffage Urbain s'équilibrent de façon autonome.

Fin 2019, **l'épargne brute représente 24,8 M€ et l'épargne nette s'élève à 21 M€, en consolidation.**



Après une baisse importante des niveaux d'épargne en 2014 et 2015, sous l'impact des baisses de dotations, la situation a été stabilisée en 2016 et 2017.

L'année 2019 marque une consolidation du niveau d'épargne nette, compte tenu :

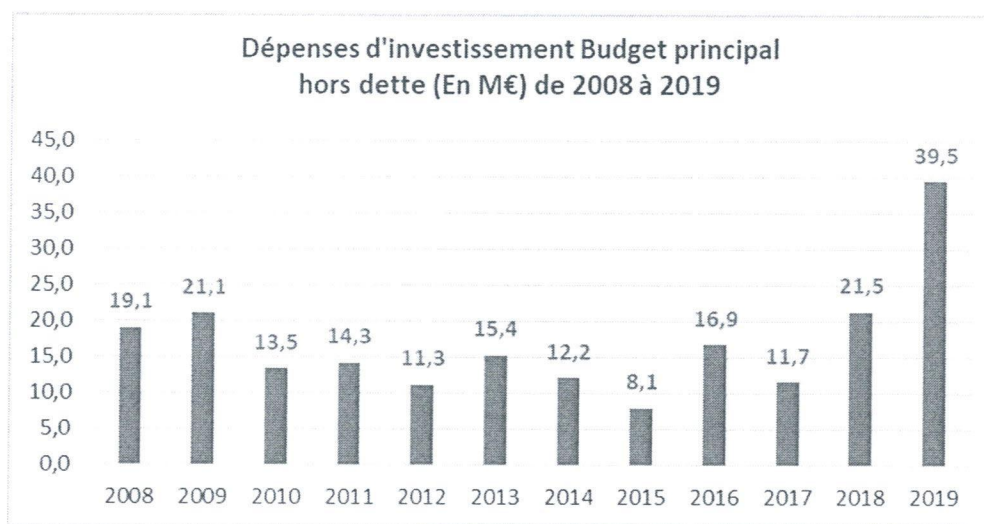
- d'un dynamisme accru des recettes, avec la fin de la ponction pour le redressement des finances publiques, même si la stabilisation au niveau national se traduit par une légère nouvelle baisse de la DGF de GBM en 2019 (-0,3 M€), avec la nouvelle éligibilité au FPIC mais aussi dans un contexte de hausse des recettes fiscales liées à la situation économique en 2019, professionnelles notamment, malgré la stabilité des taux.
- d'une poursuite des efforts de gestion et d'optimisation sur le fonctionnement.

Rappelons qu'en 2012, la DGF de l'Agglomération représentait 23,3 M€ soit près de 5 M€ de plus qu'aujourd'hui, avec une intercommunalité exerçant pourtant moins de compétences et de services...

**Cette solidité des niveaux d'épargne est essentielle** : c'est la condition de la réalisation du programme d'investissement prévu pour les années à venir et dont le déploiement est en cours, avec, **en 2019, plus de 39,8 M€ de dépenses d'investissement sur le seul budget principal (contre 21,5 M€ en 2018 dont 5,8 M€ pour l'acquisition de locaux à la City).**

**Pour mémoire, la moyenne annuelle d'investissement 2014-2018 était de 14,1 M€.**

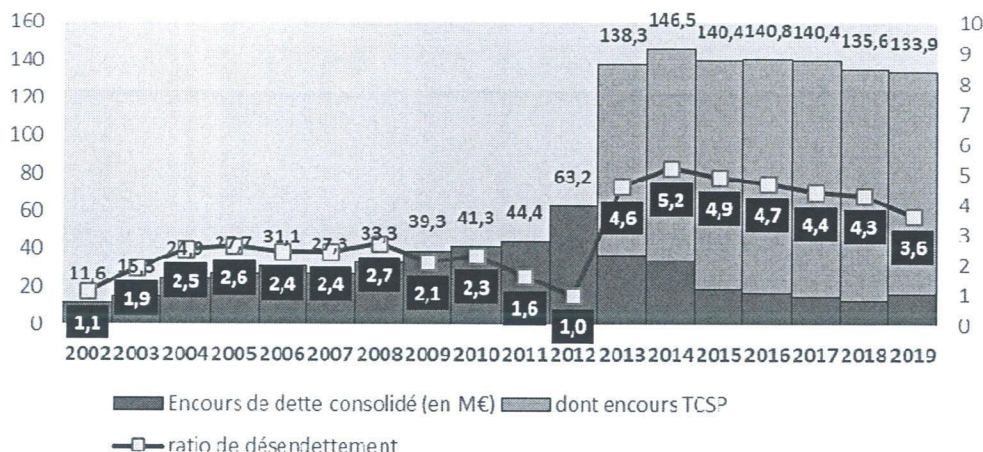
Ce montant tient d'une part bien sûr à la compétence Voirie, pour un montant total de 15,7 M€, avec un effort exceptionnel en 2019 pour la reprise des « coups partis » des communes et la montée en charge rapide des programmes de GER et de requalification, avec une mobilisation des secteurs et des équipes opérationnelles dès le premier trimestre, et d'autre part à la montée en charge progressive du Plan Pluriannuel d'Investissement, pour 23,8 M€.



L'épargne nette constitue la principale source d'autofinancement de l'investissement, après remboursement du capital de la dette.

**Dès lors, la maîtrise de l'endettement constitue un levier direct pour la déclinaison du PPIF de GBM et la tenue des objectifs en fonctionnement et en investissement.**

Encours consolidé (en M€) et délai de désendettement (en années)  
(hors dette budgets annexes autonomes)



Le graphique suivant inclut la dette du budget principal, et des budgets Transports et CRR, hors budgets autonomes.

A la fin de l'exercice 2019, l'encours de dette diminue de 1,7 M€, après un désendettement de 4,9 M€ en 2018. Ce désendettement résulte de différents phénomènes :

- l'intégration de près de 6,7 M€ de dette liée à la compétence voirie sur le budget principal qui, malgré des remboursements anticipés de près de 2,1 M€, se traduit par un endettement pour un peu moins de 3,3 M€, après prise en compte de l'amortissement naturel de la dette ;
- la poursuite du désendettement des budgets annexes Transport et Conservatoire à Rayonnement Régional, pour respectivement 4,3 M€ et 0,7 M€.

Avec ce nouveau désendettement, combiné à la consolidation des épargnes brutes, la capacité de désendettement (qui correspond au temps nécessaire à rembourser la totalité de la dette en lui consacrant l'épargne brute) des budgets consolidés passe de 4,3 années à 3,6 ans.

La Communauté Urbaine conserve ainsi sa capacité à investir tout en s'assurant d'un bon niveau de sécurité financière.



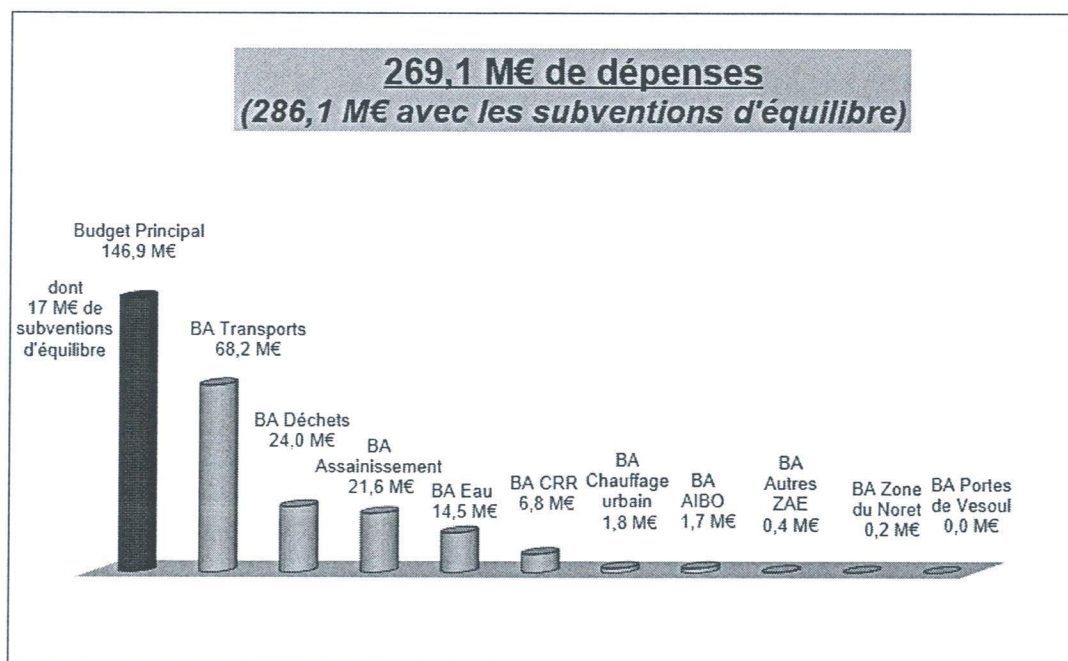
## Partie 2 – Les grands équilibres du compte administratif 2019

### I - Les dépenses et recettes consolidées du CA 2019 tous budgets

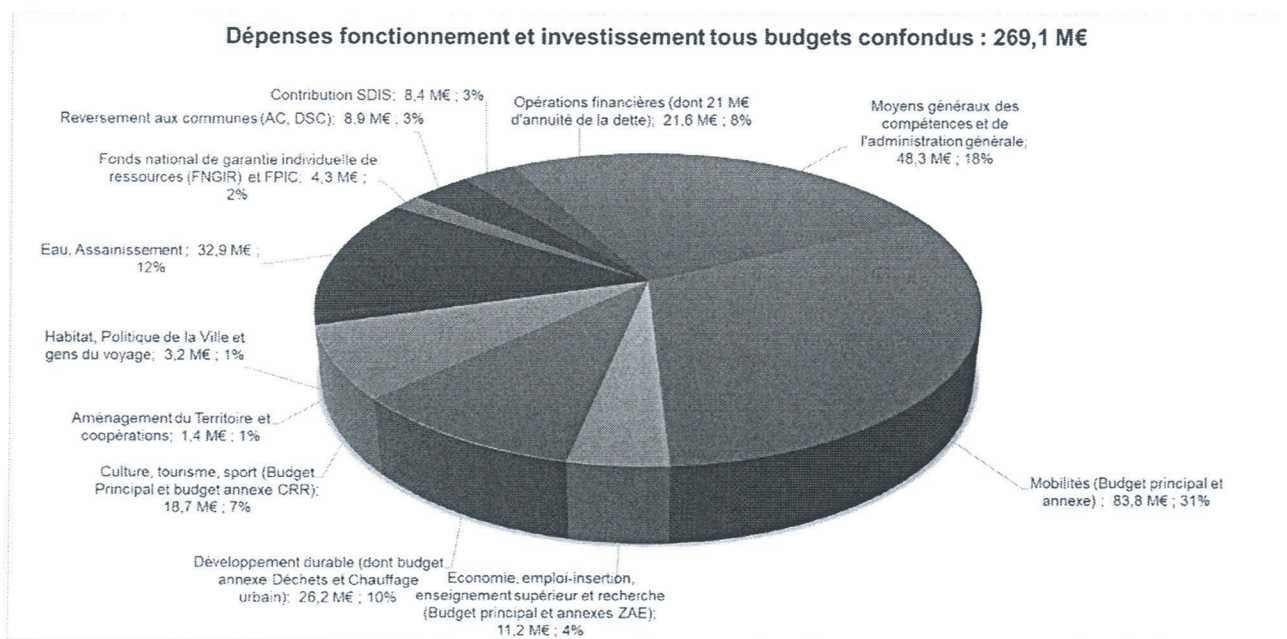
Le CA 2019 consolidé réel (investissement et fonctionnement) s'établit à :

- **303 238 889 € en recettes**, correspondant à un taux de réalisation de 94,8%, soit 286,3 M€ hors subventions d'équilibre,
- 
- **286 086 373 € en dépenses**, avec les subventions d'équilibre aux budgets annexes, correspondant à un taux de réalisation de **81,4 %**. **Cela représente 269,1 M€ hors subventions d'équilibre (\*)**.

(\*) Cette neutralisation des subventions d'équilibre permet d'éviter de les comptabiliser deux fois (en dépense pour le budget principal et en recette pour les budgets annexes).



### A/ Les dépenses consolidées (269,1 M€ hors subventions d'équilibre aux budgets annexes)



En 2019, GBM a intégré le nouveau budget annexe Chauffage urbain et la compétence Voirie au budget principal.

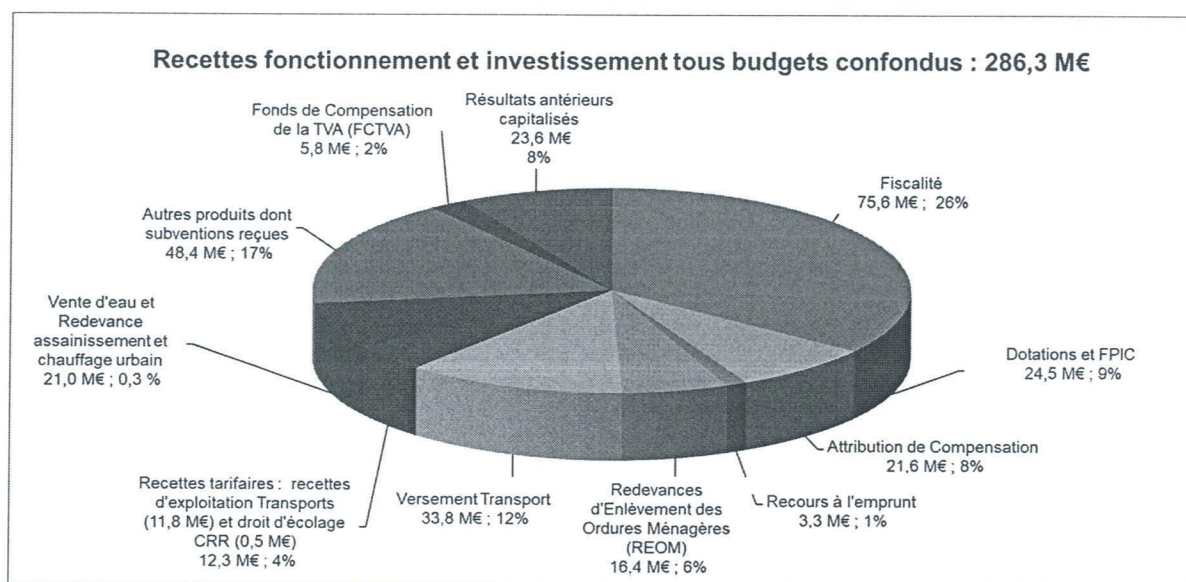
Les dépenses d'investissement consolidées représentent **83,1 M€** en 2019 dont 16,6 M€ de remboursement du capital de la dette.

En 2019, tous budgets confondus, le Grand Besançon a investi pour ses projets 66,5 M€, portant à près de 700 M€ le montant des investissements réalisés depuis 2001, soit directement, soit indirectement au travers de subventions d'équipements versées, représentant une moyenne de 36,8 M€ / an sur l'ensemble de ses budgets, moyenne très largement dépassée en 2019.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent pour leur part à **186 M€** (hors subventions d'équilibre). Elles sont composées principalement des charges des compétences (110,8 M€), des charges de personnel (57,2 M€), du reversement aux Communes (8,9 M€), du FNGIR et du FPIC (4,3 M€), et des intérêts de la dette et opérations financières (4,8 M€).

Une présentation détaillée des dépenses par budget se situe en partie 3 du présent rapport.

#### B/ Les recettes consolidées (286,3 M€)

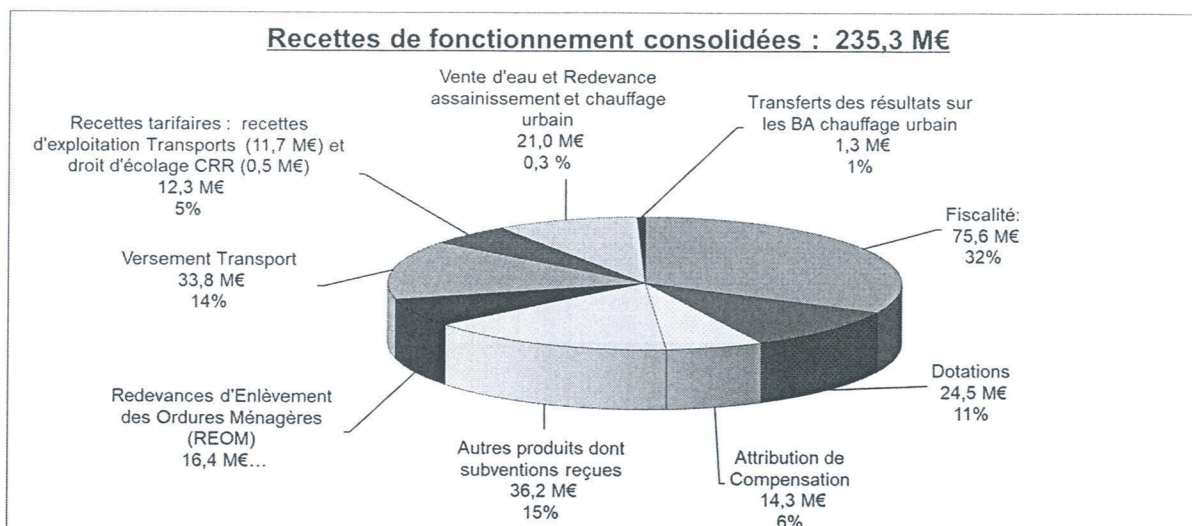


En 2019, les recettes consolidées se sont élevées à 286,3 M€ contre 264,3 M€ en 2018.

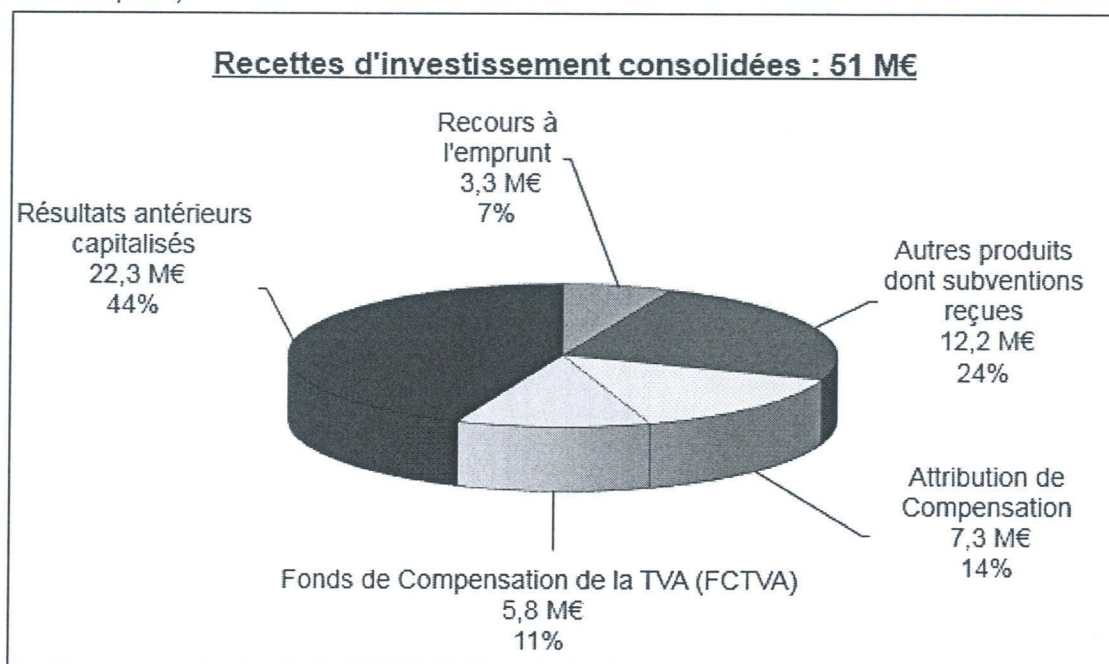
Les recettes de fonctionnement s'établissent à 235,3 M€ hors subvention d'équilibre (225,1 M€ en 2018), intégrant le transfert de la compétence chauffage urbain (2 M€ pour la redevance du fermier et le produit de cogénération et 1,3 M€ de reprise des résultats transférés), ainsi que le transfert de la compétence voirie au budget principal avec des recettes de stationnement et de redevances d'occupation du domaine public (3,6 M€).

14,3 M€ sont également perçus au titre de l'attribution de compensation en fonctionnement.

Le versement transport représente 33,8 M€ soit 14% des recettes de fonctionnement totales.



Les recettes d'investissement ont atteint 51 M€. Elles se composent principalement de l'affectation d'une partie des résultats antérieurs (22,3 M€), d'un recours à l'emprunt de 3,3 M€ décomposé ainsi : emprunt de 2 M€ sur le budget annexe Transports, de 350 K€ pour le budget principal (dans le cadre du transfert de la Voirie, emprunt souscrit par une commune), de 127 K€ sur le budget annexe Assainissement, en raison d'une régularisation avec le budget Eau suite au transfert, et de 800 K€ sur le budget annexe Chauffage urbain, des produits et subventions reçus à hauteur de 12,2 M€, des attributions de compensation pour 7,3 M€ et du FCTVA pour 5,8 M€ (dont 3,2 M€ sur le budget annexe transports).



## II. Les principales réalisations de 2019

L'année 2019 a été marquée par le **passage en Communauté Urbaine**, nouvelle étape dans la mutation et le développement du territoire du Grand Besançon avec notamment de nouveaux transferts de compétences et avec des **concrétisations phares du projet de territoire**.

Le moment fort de cette année a été l'organisation de la première édition du festival **Grandes Heures Nature** (463 K€ hors personnel) qui s'est déroulé du 13 au 16 juin 2019 et consacré aux disciplines Outdoor, de sport santé et en lien avec l'environnement. Les atouts du territoire ont pu être mis en valeur à travers le patrimoine naturel, culturel et touristique exceptionnel en réunissant 13 700 visiteurs dont 2 754 participants et avec l'aide de plus de 1 000 bénévoles pour réaliser cette manifestation.

Cela a été un vecteur majeur de valorisation du Grand Besançon au-delà même de son territoire. 45 K€ ont été consacrés au **renforcement de l'identité du Grand Besançon, facteur de visibilité et d'attractivité**, au travers notamment de la création d'une marque de territoire : **Besançon Boosteur de Bonheur**. Cette marque ainsi que toutes ses déclinaisons (refonte du site web, nouveau logo, campagne de communication...) permettront ainsi de rendre lisible l'ensemble des actions menées, de fédérer les acteurs pour un message porté collectivement et de développer et renforcer les actions en vue d'une dimension nationale.

Parallèlement, 608 K€ ont été utilisés en fonctionnement en 2019 pour **la mise en valeur et la préservation de l'environnement naturel, la réalisation de chemins pédestres, trail et VTT, l'aménagement des collines et de la forêt, les actions en matière de protection de la biodiversité et de préservation de l'air et l'environnement**, et 359 K€ ont permis, dans le cadre du rôle d'exemplarité que joue le Grand Besançon et de son Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET), notamment pour la construction d'une ombrière photovoltaïque au centre de maintenance du tramway de Besançon et la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la salle d'escalade.

La préservation **de l'environnement**, de la biodiversité, des ressources naturelles est au cœur de l'action du Grand Besançon. C'est aussi un outil pour la qualité de vie sur le territoire Grand Bisontin, comme le témoigne **la gestion des déchets, avec un budget de 24 M€, 3<sup>ème</sup> budget du Grand Besançon, la qualité de l'eau et la préservation des ressources (avec des budgets Eau et Assainissement de plus de 36,1 M€ et la gestion des eaux pluviales) et le Chauffage Urbain, qui représente 1,8 M€.**

**La mobilité durable, l'organisation des transports en commun** constituent des compétences majeures du Grand Besançon : le budget annexe Transports représente ainsi **plus de 68 M€ en 2019 avec une subvention d'équilibre du budget principal versée à hauteur de 11,6 M€.**

De nombreux projets diversifiés et transversaux entrent dans le cadre d'une action en faveur d'un développement territorial durable, comme la création de **pistes cyclables (1,2 M€ en 2019)**, **l'acquisition de vélos électriques** destinée à promouvoir une mobilité non carbonée (315 K€), le renouvellement de la **flotte de bus** (3,2 M€), le traitement des **eaux pluviales** (1,2 M€), les **aides à la rénovation** dans le cadre du PLH, le soutien à la **pépinière maraîchère...**

GBM a consacré également 154 K€ pour le versement d'aides aux Communes dans le cadre des **fonds isolation** et 144 K€ pour le fonds **centres de villages** (à noter dans ce cadre que les projets de voirie sont désormais portés par GBM).

Le chantier de la **salle d'escalade Marie PARADIS** s'est poursuivi avec plus de **2,2 M€** d'investissement réalisés en 2019 pour une ouverture début 2020. Cette salle à vocation internationale, avec 1 600 m<sup>2</sup> de murs, ses blocs à 18 mètres de haut et ses 1 000 mètres au sol, est l'une des plus grandes salles d'escalade du Grand-Est de la France. Elle permet notamment d'accueillir des associations, des élèves des établissements scolaires, un public en situation de handicap...conciliant ainsi les objectifs majeurs du projet de territoire, notamment l'attractivité et la cohésion sociale.

En matière d'équipements sportifs et de loisirs, GBM a également mené la première phase de la **restructuration du plan d'eau d'Osselle-Routelle** (713 K€) avec une ouverture de la base le 5 juin 2019 qui a permis d'offrir une baignade sur une plage réaménagée et sécurisée ainsi qu'une petite restauration réhabilitée. Pour compléter l'offre de services et de loisirs aquatiques, GBM a soutenu, à hauteur de 400 K€ en 2019 (et 1,2 M€ au total) la Ville de Besançon dans son projet de rénovation de la **piscine de Chalezeule**. La complémentarité avec l'offre touristique que propose le **camping de Chalezeule** adossé à la piscine a permis des travaux de rénovation concomitants à hauteur de 214 K€ sur la partie bar-restaurant-épicerie et vestiaires.

En matière de sport, GBM a reconduit son soutien aux **manifestations sportives** pour 56 K€, au **sport de haut niveau** pour 155 K€ et a octroyé une subvention de 12 K€ dans le cadre du **fonds d'aide à l'investissement sportif**.

2019 a également vu la poursuite d'évènements et manifestations tels que le salon du livre avec la 4<sup>ème</sup> édition de **Livre dans la Boucle** (330 K€ de dépenses et 124 K€ de recettes) qui connaît une fois de plus le succès avec des visiteurs de plus en plus nombreux d'année en année pour atteindre en 2019 la barre des 32 500 visiteurs.

Citons également l'organisation des **Mardis des Rives** (108 K€), dont le succès populaire ne se dément plus au fil des ans. La recette des Mardis des rives n'a pas changé et repose toujours sur les mêmes ingrédients qui en font son succès : musiques d'ici et d'ailleurs, ambiance champêtre et conviviale avec cette année plus de 17 500 spectateurs en juillet et août.

130 K€ ont parallèlement été versés pour soutenir les manifestations culturelles, dont le **festival Détonation, Côté Cour**, ou encore le nouveau projet **Grand huit** mis en place en septembre 2019, nomade au sein du Grand Besançon pour proposer huit spectacles jeune public et familiaux.

En complément à ces différentes manifestations culturelles, citons également le **Conservatoire à Rayonnement Régional**, dont le budget représente **6,8 M€** en 2019 ; il constitue un moteur de l'animation, de l'émergence et du développement de la politique de spectacle vivant, tout autant que de la reconnaissance de l'enseignement supérieur musical au niveau régional. Il participe par ailleurs à la structuration du **réseau d'enseignement musical**, pour lequel GBM a consacré par ailleurs 402 K€ en 2019 et a attribué des fonds de concours pour **l'extension de la salle de musique de la Rodia** et la **rénovation du Bastion** (73 K€).

Au niveau de sa compétence touristique sur le territoire, GBM est partenaire de l'**Office du Tourisme**, et outre son soutien via des subventions et le reversement de la taxe de séjour (573 K€) à ce dernier, GBM l'a également soutenu dans sa **réinstallation à l'Hôtel de Ville** avec **53 K€** qui ont permis de développer et harmoniser la signalétique touristique et communicante en Centre-Ville, d'acquérir du mobilier et du matériel informatique avec une ouverture qui s'est déroulée le 4 mai 2019.

L'offre touristique passe également par **les équipements fluviaux**, dans leur gestion et leur rénovation pour lesquels GBM a investi 444 K€ en 2019 permettant ainsi aux haltes fluviales de Deluz et du Moulin Saint-Paul à Besançon de décrocher cette année encore le pavillon bleu.

GBM est aux côtés de ses sites touristiques et patrimoniaux : **la Citadelle (50 K€) et les ouvrages de Vauban classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO (89 K€)**, ainsi que des ouvrages remarquables comme les **hangars de Thise (113 K€ en 2019)**, et le **Musée des Maisons Comtoises de Nancray**, pour lequel un soutien renforcé de 20 K€ en fonctionnement a été adopté, portant sa participation à 380 K€ en 2019 en plus de la contribution en investissement de 31 K€.

La mobilisation a été par ailleurs forte en 2019 autour d'un projet d'ampleur, structurant et rayonnant à savoir la future **Cité des Savoirs et de l'Innovation**, qui accueillera la prochaine **Grande Bibliothèque**. GBM a acquis fin 2019 une emprise foncière pour un montant de 2,2 M€ au sein du site Saint-Jacques en vue d'y édifier la Grande Bibliothèque ; 874 K€ ont également été consacrés aux études et au concours pour la maîtrise d'œuvre. Enfin, 70 K€ ont permis le démarrage des travaux préparatoires qui permettront in fine d'enlever l'ensemble des équipements, réseaux et bâtiments sauf pour le bâtiment Saint Bernard, protégé au titre des monuments historiques, pour lequel seuls les éléments intérieurs inutiles seront retirés.

Le deuxième axe fort de l'enseignement supérieur est l'engagement de GBM dans le contrat métropolitain **Synergie Campus** pour lequel 50 M€ sont programmés au total. 728 K€ ont été dépensés sur ce programme en 2019, principalement au titre des études (spatiales et temporelles) sur le **schéma directeur d'aménagement**, ainsi que sur une mission de programmation pour la réalisation de l'**ISIFC**. Le programme **Synergie Campus est un exemple marquant de l'effet moteur que peut jouer l'intercommunalité** : la Communauté Urbaine, en décidant de prendre la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des projets et en mobilisant les partenaires concernés, permet de favoriser l'émergence rapide de ces opérations pour la restructuration du campus Bouloie avec le nouveau bâtiment pour l'**ISIFC**, la réhabilitation du campus Aréa sport, la création d'un Learning center, la rénovation des espaces publics et bâtiments universitaires et le soutien au Jardin des Sciences. **Grand Besançon Métropole consacra à ce programme pas moins de 11 M€.**

Enfin, les Hauts du Chazal, 3<sup>ème</sup> site du triangle de l'enseignement supérieur que forme Saint-Jacques-La Bouloie-Temis 2, est quant à lui plus axé sur la santé, et voit en 2019 la continuité du projet **Bio innovation** pour lequel 1,1 M€ ont été consacrés dans la poursuite de la construction du bâtiment. Bio innovation proposera, dès son ouverture en 2020, des locaux et des plateformes technologiques pour permettre aux étudiants, chercheurs, praticiens, cliniciens et industriels de développer de nouveaux dispositifs et des biothérapies. C'est également dans cette logique, de **créativité, de partage de l'innovation et de l'emploi**, que GBM a reconduit son soutien en faveur du **Hacking Health** à hauteur de 15 K€.

S'ajoutent à ces trois projets phares, le partenariat et la collaboration qu'entretient GBM en faveur notamment du **CROUS**, pour lequel une subvention de 156 K€ a été versée en 2019 pour l'installation de son siège régional, ou encore en faveur de l'**Institut Supérieur des Beaux-Arts**, dont la qualité de l'enseignement artistique contribue largement à la visibilité et la reconnaissance du territoire et pour lequel une subvention de 110 K€ a été versée.

Dans le domaine économique, GBM poursuit ses différentes opérations d'aménagement avec notamment la ZAC du Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV dite **ZAC Nouvelle Ere** pour laquelle 108 K€ de participation d'équilibre ont été versés en 2019, la **ZAC des Marnières (324 K€)**, les deux sites de **TEMIS (PSI TEMIS pour 833 K€ et TEMIS Hauts du Chazal pour 70 K€)**, mais également l'ensemble des zones d'activités économiques du territoire comme l'**Aire Industrielle de Besançon Ouest (AIBO)**, les autres **ZAE, Noret et Portes de Vesoul** constituées en budgets annexes pour lesquels ont été réalisés en 2019 respectivement 1,7 M€, 0,4 M€, 0,2 M€ et 27 K€. Pour les nouvelles zones à développer, comme **Marchaux-Chaufontaine**, des acquisitions de terrains ont été réalisées pour 184 K€.

L'action économique se traduit également par les **aides aux entreprises** que ce soit en fonctionnement ou en investissement, par le biais du **Fonds d'Intervention Economique (602 K€)**, le **soutien à l'entrepreneuriat (89 K€)**, l'**action recherche-innovation (216 K€)** et l'**aide à l'investissement (24 K€)**.

De manière transversale, le positionnement du territoire se renforce par le développement des liens de **coopérations** (60 K€) avec les collectivités voisines, le **Pôle Métropolitain Nord-Franche-Comté PMCFC** et les **coopérations transfrontalières** en particulier avec la **Suisse et l'Allemagne**. Le partage de culture technique et de savoir-faire constitue notamment un support pour développer l'innovation et permet ainsi à GBM de devenir moteur dans ces domaines.

Grand Besançon Métropole joue en effet un rôle structurant dans l'aménagement du territoire et participe notamment via des contributions à des structures partenaires : à l'**AudaB** (395 K€) et au **SMSCoT** (325 K€). La contribution à l'AudaB permet entre autres la réalisation du programme partenarial ainsi que des études et schémas importants pour GBM tels que le projet de territoire, l'accompagnement au PLUi, PLH, PDU, PCAET.

Au titre du **PLUi**, ce sont au total 410 K€ qui ont été dépensés en 2019 notamment pour la poursuite des procédures d'élaboration ou de révision des PLU des communes, la numérisation des PLU, et la révision du PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur).

2019 marque **l'exercice nouveau de la compétence Voirie, aires et parcs de stationnement dont le budget total a été de plus de 21 M€ cette année**. Les comités de secteur, leurs vice-présidents et élus référents, les techniciens, les services ont élaboré dès le premier trimestre des programmes de travaux intégrant ceux déjà mis en œuvre en 2019, auxquels s'ajoute la poursuite des travaux initiés dans les communes avant le transfert de compétence. Le résultat est donc au rendez-vous en termes de réalisations.

Ainsi, **10,6 M€ en investissement ont été consacrés au secteur périurbain**, dont 6,7 M€ sur des travaux engagés avant le transfert des compétences (sur un total de 9,8 M€ de crédits ouverts, le solde faisant l'objet de reports sur 2020), et 1 M€ sur la requalification de voirie (sur un total de crédits ouverts de 1,2 M€, la totalité étant engagée), le solde, soit près de 3 M€ ayant été consacré au GER.

**5,1 M€ ont par ailleurs été investis sur le secteur urbain**, principalement sur le GER, seuls 0,3 M€ relevant des coups partis et 1,1 M€ au titre de la requalification.

Par ailleurs, les actions en faveur d'un habitat diversifié, accessible à tous et dans tous les quartiers, les communes, en lien avec l'efficacité énergétique se renforcent. Pour cela, le Grand Besançon a consacré en 2019 plus de **3,2 M€ à la politique d'habitat** (y compris gens du voyage), avec la poursuite de la mise en œuvre **du Plan Local d'Habitat** et l'entrée en phase opérationnelle du **Programme de Rénovation Urbaine sur Planoise**. La mise en œuvre du Contrat de Ville (294 K€) sur l'ensemble des quartiers prioritaires permet parallèlement un accompagnement de fond et garantit la mobilisation des partenaires.



## Partie 3 - Le Compte administratif 2019 détaillé par budget

### I. Le Compte administratif du budget principal

#### A/ Fonctionnement du budget principal

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT* Budget Principal	Compte Administratif 2018	Budget 2019	Compte Administratif 2019	% de réalisation du CA 2019	% d'évolution CA 2019/ CA 2018
Charges des compétences et de l'administration générale	29 002 424	35 981 320	34 350 871	95,5%	18,4%
Charges de personnel **	35 104 455	39 299 840	38 167 638	97,1%	8,7%
Subvention d'équilibre Budget annexe Transports	11 606 829	11 606 829	11 606 828	100,0%	0,0%
Subvention d'équilibre Budget annexe CRR	5 476 252	5 632 955	5 357 246	95,1%	-2,2%
<b>Sous-total compétences</b>	<b>81 189 960</b>	<b>92 520 944</b>	<b>89 482 583</b>	<b>96,7%</b>	<b>10,2%</b>
Attribution de compensation (AC)	6 857 686	4 913 332	4 913 332	100,0%	-28,4%
Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	3 945 868	4 065 258	4 028 204	99,1%	2,1%
<b>Sous-total reversements aux communes</b>	<b>10 803 554</b>	<b>8 978 590</b>	<b>8 941 536</b>	<b>99,6%</b>	<b>-17,2%</b>
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	4 305 337	4 305 337	4 305 337	100,0%	0,0%
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) dépenses	28 393	42 700	42 700	100,0%	50,4%
Prélèvement au titre du plafonnement TP en fonction de la valeur ajoutée (ticket modérateur) et reversements fiscalité	3 337	62 024	60 574	97,7%	1715,1%
Remboursement des intérêts de la dette	177 539	327 451	314 669	96,1%	77,2%
Autre frais financiers (indemnités remboursement anticipé et commissions)	-	81 000	76 033	93,9%	-
Autres dépenses de fonctionnement (régularisations, créances irrécouvrables...)	45 617	185 000	133 411	72,1%	192,5%
Dépenses imprévues	-	500 000	-	0,0%	-
<b>Sous-total opérations financières</b>	<b>4 560 224</b>	<b>5 503 512</b>	<b>4 932 724</b>	<b>89,6%</b>	<b>8,2%</b>
<b>Épargne brute</b>	<b>20 709 794</b>	<b>42 011 007</b>	<b>24 777 982</b>	<b>59,0%</b>	<b>19,6%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>117 263 531</b>	<b>149 014 053</b>	<b>128 134 825</b>	<b>86,0%</b>	<b>9,3%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors épargne brute</b>	<b>96 553 737</b>	<b>107 003 046</b>	<b>103 356 842</b>	<b>96,6%</b>	<b>7,0%</b>

\* Opérations réelles \*\* mutualisations intervenues en 2018 et 2019 incluses

### 1. Les dépenses de fonctionnement 2019 : 128,1 M€ (taux de réalisation : 86 %)

#### a/ Les dépenses des compétences et de l'administration générale

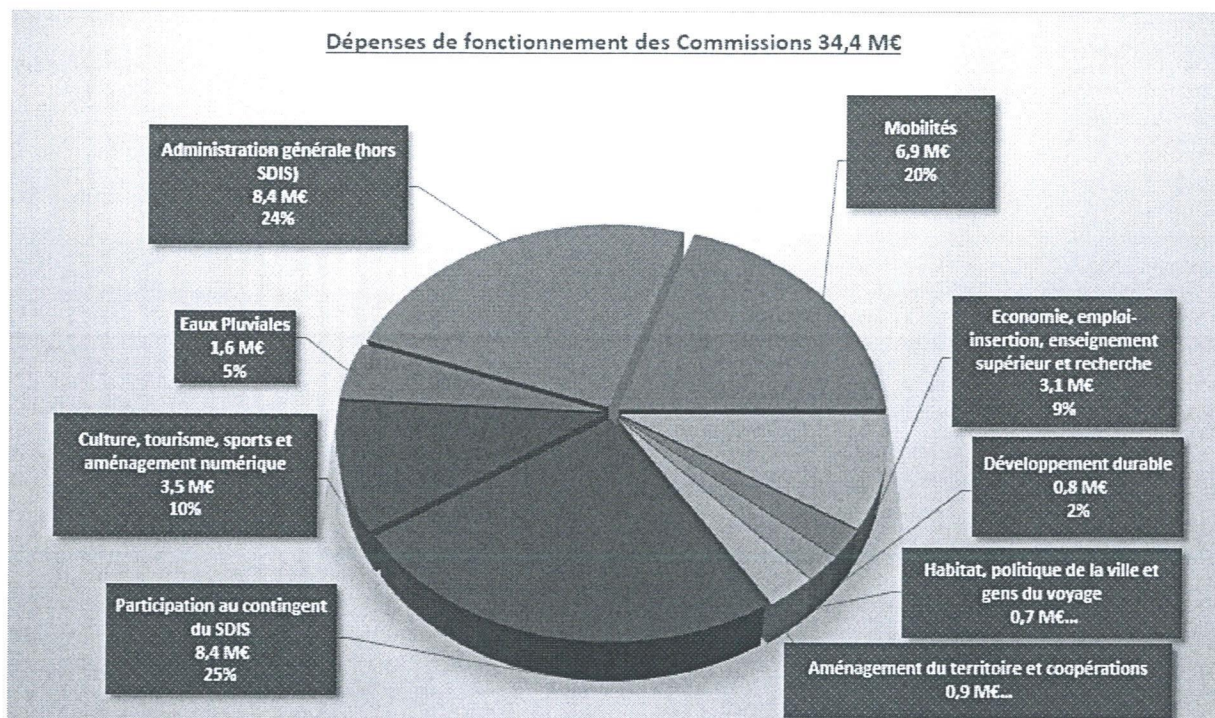
Sur le total de dépenses de fonctionnement de 103,4 M€ hors épargne brute, les **charges des compétences et de l'administration générale, hors dépenses de personnel s'élèvent à 34,4 M€ et sont réalisées à hauteur de 96,6%**. Elles augmentent de 18,4 % par rapport à 2018, du fait principalement de changements de périmètre dont notamment le transfert de la compétence voirie, compensés dans les attributions de compensation.

Elles comprennent les dépenses des politiques intercommunales par commission (cf graphique détaillé ci-après) ainsi que la contribution au SDIS qui reste stable à périmètre constant (8,4 M€).

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est due d'une part aux transferts de compétences qui entraînent le transfert des crédits correspondants (et leur neutralisation parallèlement dans l'AC) et d'autre part aux opérations nouvelles votées dans le cadre du budget 2019, avec notamment :

- le transfert de la compétence « voirie, parcs et aires de stationnement » (+5,3 M€),
- les opérations nouvelles en 2019 : mise en place du festival Grandes Heures Nature pour 0,4 M€ hors charges de personnel, le renforcement des interventions du Grand Besançon dans le domaine de la culture (augmentation de la contribution au Syndicat mixte des Maisons Comtoises), de l'économie et de l'enseignement supérieur (augmentation de la contribution à l'ISBA), du tourisme avec la nouvelle délégation de service public pour la gestion de la base de loisirs d'Osselle.

Les dépenses liées aux mutualisations font l'objet d'une refacturation au CCAS (recettes) et à la Ville de Besançon (recette via l'AC) conformément à la clé de répartition définie par la CLECT en décembre 2019.



b/ Les charges de personnel et charges nettes

Les **charges de personnel du budget principal** sont passées de 35,1 M€ à 38,2 M€ entre 2018 et 2019. Elles se composent des effectifs propres GBM (37,7 M€) et du remboursement du personnel mis à disposition par la Ville de Besançon (0,4 M€ notamment pour les agents de la Direction de la Maitrise de l'énergie et la régie municipale).

Les charges de personnel hors remboursement des personnels mis à disposition s'élèvent à 37,7 M€ contre 34,6 M€ en 2018 soit une évolution de + 8,7%. Cette augmentation est liée à :

- **des modifications de périmètres (+ 2,6 M€) :**

- organisation du département des mobilités (transfert de 111 emplois et création de 3 postes de technicien de secteur) suite au transfert de la compétence « voirie, parcs et aires de stationnement » et transfert d'un poste dans le cadre de la compétence « distribution publique de gaz et électricité » (+ 4,9 M€),
- transfert des agents mis à disposition du Sybert du Budget Principal au Budget Annexe Déchets (- 2,5 M€)
- poursuite des mutualisations avec la mutation des derniers agents à la Direction Coordination du contrat de ville (+ 0,2 M€)

- **des décisions nationales et des facteurs mécaniques locaux (+ 0,4 M€)**

- Mesures nationales :
  - réactivation du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations mis en suspens en 2018,
  - changement des grilles des catégories B et C,
  - transfert primes/points : revalorisation de 4 points d'indice des fonctionnaires de catégorie A en contrepartie de la diminution partielle des primes versées.
- Evolutions propres à la collectivité :
  - plan de déplacement en entreprise : augmentation de la participation employeur aux frais de déplacement de 50 à 70% de prise en charge,
  - Glissement Vieillesse Technicité de l'année et effet report de l'année précédente,
  - harmonisation du régime indemnitaire des agents de catégorie B et C (évoluant sur des postes de catégorie B),
  - revalorisation de l'IFSE des catégories C (groupes de fonctions C12 et C13).
- Variations d'effectifs liées aux recrutements et à la vacance d'emplois.

A périmètre constant, hors changements de périmètre (mutualisations, transferts...), l'évolution des dépenses de personnel est de +1,1 %.

Les charges nettes s'élèvent en 2019 à **34,1 M€**. Ce sont les charges salariales diminuées des recettes de refacturation du coût des agents mis à disposition de services relevant de budgets annexes (CRR et Transports), des syndicats mixtes, des associations et de la refacturation au CCAS du personnel des services mutualisés. En effet, selon la réglementation en vigueur, l'ensemble des coûts liés aux services mutualisés est à la charge du Grand Besançon qui les refacture ensuite aux collectivités selon une clé de répartition définie par convention (refacturation au CCAS et diminution de l'AC pour la Ville de Besançon).

#### c/ La contribution du budget principal aux budgets annexes

**La contribution du budget principal aux budgets annexes est de 17 M€.**

A noter que la subvention d'équilibre du Budget principal au budget annexe transports a été stabilisée par rapport à 2018.

Cette stabilisation de la subvention d'équilibre du budget annexe Transports a été rendue possible, notamment par l'encaissement de recettes exceptionnelles (reversement de la billetterie Transdev lors du solde la précédente DSP) et grâce à des recettes de versement transport dynamiques.

La subvention d'équilibre au budget annexe CRR représente 5,4 M€ : elle est calibrée au plus juste en fonction de l'équilibre du budget, intégrant les réalisations en recettes et en dépenses.

	CA 2018	Budget 2019	CA 2019	% réalisation
Subvention d'équilibre Transports	11 606 829	11 606 829	11 606 828	100%
Subvention d'équilibre CRR	5 476 252	5 632 955	5 357 246	95%
<b>TOTAL des subventions d'équilibre</b>	<b>17 083 081</b>	<b>17 239 784</b>	<b>16 964 074</b>	<b>98%</b>

Les évolutions sont détaillées dans les budgets annexes.

#### d/ Les reversements aux communes

Les reversements aux communes sont les suivants :

- **L'Attribution de Compensation** pour 4,9 M€, en diminution de 1,9 M€ par rapport à 2018 du fait des transferts et conformément à la CLECT.
- **la Dotation de Solidarité Communautaire** pour 4 M€, en augmentation de + 2,1 % par rapport à 2018. Le versement est réparti comme suit :
  - Volet solidarité fiscale et sociale : 2,3 M€ (figé),
  - Volet solidarité économique : 1,6 M€. Pour 2019, le calcul est réalisé sur la base des permis de construire accordés par les communes membres en 2018 pour des activités économiques, montant auquel s'ajoute celui qui a été versé en 2018 au titre des années antérieures. Les nouvelles surfaces économiques 2018 ont engendré une augmentation de ce volet de la DSC à hauteur de + 69 K€,
  - Volet gens du voyage : 70 K€,
  - Volet Cartes Nationales d'Identité électroniques (délibération de création au 16/11/2017): 84 K€ versés aux 5 communes concernées par le dispositif sur la base du nombre de titres délivrés aux non-résidents et résidents.

#### e/ Le FNGIR et le FPIC

Le **Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)**, désormais figé, s'est élevé à 4,3 M€ pour l'ensemble du territoire. Ce mécanisme a été créé afin d'assurer la compensation des conséquences financières de la réforme de la taxe professionnelle. Dans les faits, le Grand Besançon est contributeur à un fonds qui est réparti au bénéfice de territoires plus richement dotés en bases de taxe professionnelle en 2009 ou ayant été moins vertueux sur le taux de fiscalité professionnelle

pratiqué. Si la Taxe professionnelle du Grand Besançon avait été fixée à un taux tel que la recette aurait été supérieure de 4,04 M€, le Grand Besançon n'aurait pas été contributeur au FNGIR. Ainsi, le taux comparativement trop faible de taxe professionnelle unique du Grand Besançon induit comme effet pervers d'amener les contribuables du Grand Besançon à financer le FNGIR, qui ne bénéficie pas à notre territoire, pour plus de 4 M€ chaque année.

La Communauté Urbaine contribue au **Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales** (FPIC) pour 42 K€ (avec une recette de 2,2 M€). Le territoire Grand Bisontin dans son ensemble a été contributeur à hauteur de 94 K€ repartis, comme pour l'attribution, selon les règles de droit de commun. Le territoire a été également éligible au bénéfice du FPIC, les critères étant différents pour la contribution et le bénéfice.

#### f/ Dette, intérêts versés et frais de ligne de trésorerie

S'agissant de la **dette**, les **intérêts versés** ont représenté 314 K€ en 2019, en augmentation par rapport à 2018, ce qui s'explique par le transfert de prêts au titre de la voirie (compensés par le biais de l'attribution de compensation). A ces intérêts s'ajoutent des indemnités de remboursements anticipés, pour 76 K€, payées à l'occasion du remboursement de près de 2,1 M€ de prêts, générant près de 235 K€ d'économies de frais financiers pour les exercices futurs.

Il n'y a pas eu de frais de ligne de trésorerie payés en 2019, le Grand Besançon n'y ayant pas eu recours au cours de l'exercice.

#### g/ Les autres dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement s'élèvent à 194 K€, comprenant des annulations de titres sur exercice antérieur et de rattachements, des admissions en non-valeurs et des exonérations de TASCOM.

**Au final, à périmètre constant de compétences et de périmètres, et sur les seuls comptes de classe 6, l'évolution de CA à CA entre 2018 et 2019 aura été inférieure à 1,2%.**

C'est ainsi que le Préfet du Doubs a notifié le 11 mars au Grand Besançon Métropole que les dépenses réelles de fonctionnement 2019 retraitées sont inférieures aux dépenses réelles de fonctionnement cibles 2019.

**L'objectif fixé par la contractualisation avec l'Etat est donc tenu, ce qui n'implique pas de pénalité à payer pour GBM en 2020.**

## 2. Les recettes de fonctionnement 2019 : 128,1 M€ (taux de réalisation : 86 % soit 102% hors résultats)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT* Budget Principal	Compte Administratif 2018	Budget 2019	Compte Administratif 2019	% de réalisation du CA 2019	% d'évolution CA 2019/ CA 2018
Recettes des compétences et de l'administration générale	4 165 998	7 912 960	8 416 933	106,4%	102,0%
Refacturation masse salariale des agents mis à disposition	4 681 490	2 392 815	3 286 444	137,3%	-29,8%
Fiscalité (dont Gémapi)	73 153 614	74 657 938	75 636 756	101,3%	3,4%
Dotations de l'Etat et FPIC	23 717 554	24 426 086	24 538 558	100,5%	3,5%
AC perçue	9 347 440	14 307 788	14 307 788	100,0%	53,1%
Résultats N-1	-	23 688 589	-	0,0%	-
Contributions BA Eau, Assainissement	1 570 669	1 581 650	1 581 650	100,0%	0,7%
Autres recettes (FCTVA, régularisations comptables, annulations mandats)	626 766	46 227	366 695	793,3%	-41,5%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>117 263 531</b>	<b>149 014 053</b>	<b>128 134 825</b>	<b>86,0%</b>	<b>9,3%</b>

\* Opérations réelles

A noter que le résultat de n-1 ne fait pas l'objet d'une exécution.

#### a/ Les recettes des compétences et de l'administration générale

Les recettes des compétences et de l'administration générale s'élèvent à 8,4 M€.

Elles comprennent notamment les recettes liées aux prestations de centralité facturées aux budgets annexes (2,3 M€), aux syndicats (120 K€), la refacturation des actes d'autorisation du droit des sols (323 K€), et de l'aide aux communes (281 K€), aux prestations Ordiclasse (194 K€) ainsi qu'aux recettes du Salon littéraire (124 K€), aux revenus des immeubles (dont la Maison des

Microtechniques (287 K€), la pépinière de Palente (156 K€), et le Signal (100 K€)), aux actions en matière de développement durable 662 K€ (TEPOS 180 K€ et ATMO 147 K€ dans le cadre de la mise à disposition du personnel, vente de certificats d'économie d'énergie 203 K€), la taxe de séjour (461 K€), la gestion de la base de loisirs d'Osselle (105 K€) et du port fluvial (69 K€).

Les nouvelles compétences exercées en 2019, donnent lieu à de nouvelles recettes, au titre des droits de stationnement dans les parkings en ouvrage, à hauteur de 3,2 M€, et des redevances d'occupation du domaine public (174 K€).

b/ Les recettes de refacturation de la masse salariale

Les **recettes de refacturation de la masse salariale des agents mis à disposition ou mutualisés** s'élèvent quant à elles à **3,3 M€** et diminuent de 29,8 % par rapport à 2018.

Ces recettes comprennent les refacturations au CCAS, aux budgets annexes (transports et CRR), aux syndicats (SCoT, SM PSI, Aéroport de la Vèze, Pôle Métropolitain), aux services mutualisés, à l'ATMO ainsi que les prestations de l'Aide aux Communes.

c/ Les recettes fiscales communautaires et les dotations

Les **recettes fiscales communautaires** se sont élevées à 75,6 M€, y compris rôles supplémentaires (74,7 M€ hors rôles supplémentaires) et taxe GÉMAPI, taxe affectée instaurée depuis 2018 (0,3 M€). Elles sont en hausse de 3,4% par rapport à 2018, soit + 2,5 M€ sous le seul effet de la progression des bases, les taux étant restés stables en 2019.

FISCALITE	Compte	Budget 2019	Compte	Evolution
	Administratif		Administratif	
	2018		2019	2019 / 2018 (%)
Taxe d'habitation (TH)	29 235 204	29 868 848	29 776 598	1,9%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties & Taxe Additionnelle	199 645	199 753	203 670	2,0%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 932 241	4 034 766	4 036 526	2,7%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	21 486 567	22 316 226	22 188 770	3,3%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	12 946 522	13 593 848	13 924 831	7,6%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	810 829	821 370	824 283	1,7%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	3 069 539	3 262 465	3 447 100	12,3%
GéMAPI (ventilé sur TH, TFB et CFE)	253 674	252 828	255 706	-
<b>Sous total fiscalité hors rôles supplémentaires</b>	<b>71 934 221</b>	<b>74 350 104</b>	<b>74 657 484</b>	<b>3,8%</b>
Rôles supplémentaires CFE	1 087 802	198 827	836 392	-23,1%
Rôles supplémentaires TH	112 865	100 901	123 422	9,4%
Rôles supplémentaires Taxes foncières	16 953	8 106	18 769	10,7%
Rôles supplémentaires IFER	1 773	0	689	-61,1%
<b>TOTAL FISCALITE</b>	<b>73 153 614</b>	<b>74 657 938</b>	<b>75 636 756</b>	<b>3,4%</b>

↳ **Les évolutions de la fiscalité des ménages**

L'évolution du produit de **taxe d'habitation (+ 1,9 % de CA à CA, hors rôles supplémentaires) résulte de la seule évolution des bases, le taux étant resté inchangé**. La progression des bases subit deux mouvements opposés, d'une part, en lien avec une revalorisation forfaitaire des bases (+ 2,2 %) plus élevée que celle des exercices précédents, en lien avec l'inflation observée en N-1, et d'autre part, avec une évolution physique des bases nettes en recul (- 0,3 %), sous l'effet de la forte hausse des bases exonérées (+ 6,46 %). Cette hausse des bases exonérées, proche de celle de 2018 (+ 6,7 %) est due une fois de plus à la prolongation d'une année supplémentaire, des exonérations dites « vieux parents », ce qui a entraîné un tassement des bases imposables. Ces exonérations sont compensées en n+1.

Le produit de **taxe foncière sur le bâti évolue de + 2,7 %**. Comme pour la taxe d'habitation, l'évolution des bases explique seule l'évolution du produit, le taux étant resté stable, à 1,54 %. Le produit 2019 est porté par les bases des locaux d'habitation, en hausse de + 3,22 %, tandis que celles des locaux professionnels, sans revalorisation forfaitaire depuis la mise en place de la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels, n'a été que de + 0,82 % en moyenne.

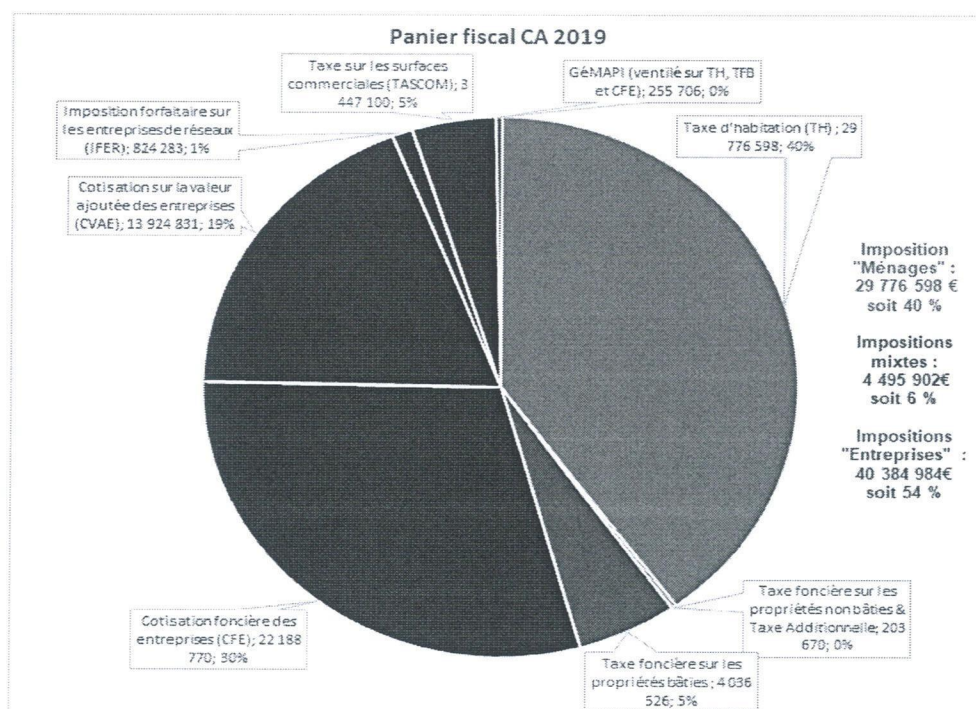
## ↳ Les évolutions de la fiscalité professionnelle

Le Budget primitif 2019 prévoyait une hausse de la **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises** de + 5 % par rapport au produit réalisé 2018. Le Compte administratif est encore supérieur à cette prévision, avec un produit de 13 925 K€ en hausse de + 7,6 % de CA à CA.

Le produit de **CFE** progresse de + 3,3 % et 561 K€ hors rôles supplémentaires, et celui de l'**IFER** de 1,7%. Cette hausse résulte de l'augmentation des tarifs de + 1,3 % décidée en Loi de Finances et d'une augmentation du nombre de stations radioélectriques taxables.

Le produit de la **TASCOM** augmente de + 12,3 % et + 378 K€ par rapport à 2019, le coefficient de taxation étant passé de 1,2 à 1,25 en 2019, en compensation de l'abattement de 15 % décidé sur la taxe foncière des locaux commerciaux de moins de 400 m<sup>2</sup> non situés dans un ensemble commercial.

La répartition du panier fiscal tel qu'il ressort du CA 2019 est la suivante :



## ↳ Les dotations de l'Etat et le FPIC

Dotations de l'Etat et FPIC	Compte Administratif 2018	Budget 2019	Compte Administratif 2019	Evolution 2019 / 2018 (%)
<b>Allocations compensatrices et péréquation</b>				
Allocations compensatrices d'exonérations de CFE /CVAE	39 674	459 924	459 924	1059,3%
Allocations compensatrices transférées de taxe d'habitation	1 678 452	1 791 610	1 791 610	6,7%
Allocations compensatrices de taxes foncières	21 279	26 330	26 330	23,7%
Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (recettes)	1 614 319	2 192 787	2 192 787	35,8%
Fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle	1 453 736	1 355 245	1 355 245	-6,8%
<b>Total allocations compensatrices</b>	<b>4 807 460</b>	<b>5 825 896</b>	<b>5 825 896</b>	<b>21,2%</b>
<b>DGF et DGD</b>				
DGF dotation d'intercommunalité	5 425 688	5 436 242	5 436 242	0,2%
DGF dotation part compensation	13 456 802	13 147 819	13 147 819	-2,3%
DGF des permanents syndicaux	16 805	16 129	16 331	-2,8%
DGD Urbanisme	10 800		112 271	939,5%
<b>Total DGF et DGD</b>	<b>18 910 095</b>	<b>18 600 190</b>	<b>18 712 663</b>	<b>-1,0%</b>
<b>TOTAL DOTATIONS DE L'ETAT</b>	<b>23 717 554</b>	<b>24 426 086</b>	<b>24 538 558</b>	<b>3,5%</b>

Les dotations de l'Etat, allocations compensatrices et fonds de péréquation augmentent globalement de 0,8 M€ par rapport à 2018.

La **dotation globale de fonctionnement (DGF)**, composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation, s'élève au total à **18,6 M€, soit - 0,3 M€ et -1,6 % par rapport à 2018**.

La dotation d'intercommunalité est stable, dans le cadre d'un dispositif de garantie suite à la réforme et représente 5,4 M€ (rappelons qu'en 2012, elle représentait 8,4 M€ !) tandis que la dotation de compensation diminue, du fait d'un écrêtement national, de 2,3 % (- 0,3 M€), pour s'élever à 13,1 M€.

S'agissant du **Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)**, le Grand Besançon a perçu 1,4 M€ en 2019 (contre 1,5 M€ en 2018). Le FDPTP est alimenté par une dotation de l'Etat depuis la réforme de la taxe professionnelle. Le FDPTP est versé par le Département qui répartit son enveloppe entre communes et EPCI défavorisés en fonction de la faiblesse de leur potentiel fiscal ou de l'importance de leurs charges selon des critères objectifs librement définis par le Conseil départemental. Le FDPTP est en baisse, du fait de son intégration au niveau national dans les variables d'ajustement.

Les **allocations compensatrices** de fiscalité, versées par l'Etat pour compenser partiellement des exonérations qu'il accorde à certaines catégories de contribuables, portent depuis 2011 sur la taxe d'habitation (1,8 M€, + 6,7 %), le foncier bâti (26 K€) et la Cotisation économique Territoriale (CFE et CVAE : 460 K€). Cette dernière compensation augmente fortement cette année (+ 423 K€), avec la première année d'entrée en vigueur de l'exonération, intégralement compensée, des entreprises soumises à la CFE à la base minimum et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 000 €. Au total, elles sont en hausse de près de 31 %.

En 2019, le territoire du Grand Besançon a de nouveau été éligible au **Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** ce qui lui permet de percevoir un produit de **2,2 M€**. Le territoire Grand Bisontin dans son ensemble a perçu 4,8 M€ répartis selon les règles de droit de commun : 2,6 M€ ont bénéficié aux communes.

Pour rappel, instauré par la Loi de Finances 2012, le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités et communes jugées moins favorisées.

**Au titre du budget principal, l'épargne brute dégagée**, constituant une des sources de financement des investissements, s'établit à **24,8 M€** (20,7 M€ en 2018). Après remboursement du capital, **l'épargne nette dégagée (ou capacité d'autofinancement des investissements) s'élève à 21 M€**.

Ce niveau d'épargne valide la décision prise en 2016 de majorer notre investissement sur la fin du mandat, et la capacité du Grand Besançon à poursuivre la mise en œuvre de son PPIF.

## B/ Investissement du budget principal

### 1. Les dépenses d'investissement 2019 : 43,6 M€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT* Budget Principal	Compte Administratif 2018	Budget 2019	Compte Administratif 2019	% de réalisation du CA 2019	% d'évolution CA 2019/ CA 2018
Dépenses des compétences et de l'administration générale	21 278 054	62 163 916	39 497 309	63,5%	85,6%
Enveloppe "projets d'investissement"	-	9 025 922	-	0,0%	-
Avances aux budgets annexes Noret, Portes de Vesoul, ZAE	189 548	437 198	335 785	76,8%	77,2%
Dépenses imprévues	-	1 000 000	-	0,0%	-
Remboursement capital de la dette	987 066	1 750 000	1 737 468	99,3%	76,0%
Remboursement anticipé d'emprunt	-	2 012 400	2 012 400	100,0%	-
Taxe aménagement	-	500 000	-	0,0%	-
Résultats N-1 (001)	-	6 909 520	-	0,0%	-
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>22 454 669</b>	<b>83 798 957</b>	<b>43 582 962</b>	<b>52,0%</b>	<b>94,1%</b>

\* Opérations réelles

**Au titre de ses politiques intercommunales, le Grand Besançon a réalisé 39,5 M€ de dépenses d'équipement sur son seul budget principal, contre 21,3 M€ en 2018.**

Les principaux montants correspondent aux projets suivants :

- la participation à la restructuration du Centre Technique (1,3 M€),
- la voirie : 10,7 M€ sur le péri-urbain et 5,1 M€ sur l'urbain,
- les aménagements des itinéraires cyclables (1,2 M€),
- l'acquisition de locaux sur le projet Bio Innovation (1,1 M€),
- les travaux et la participation à la concession sur la ZAC des Marnières (324 K€),
- les travaux d'aménagement, les acquisitions et rachats de voiries sur TEMIS 1 (833 K€) et Temis 2 Haut du Chazal (70 K€),
- avancement du projet de la Grande Bibliothèque avec l'acquisition d'un ensemble immobilier au sein du Site Saint-Jacques pour 2,2 M€ et des études pour 0,9 M€ soit un total de 3,2 M€ en 2019,
- les aides versées aux entreprises au titre du fonds d'intervention économique pour 545 K€,
- 1,9 M€ consommés au titre de l'AP Habitat 2013-2019 (subvention construction logements locatifs, soutien à la réhabilitation de logement privé et public et soutien à l'accession sociale),
- mobilisation de 1,9 M€ notamment pour le renouvellement de matériel, l'acquisition de licences et logiciels et le dispositif Ordiclasse,
- 400 K€ de subventions d'équipement versés pour la réfection de la piscine de Chalezeule,
- 713 K€ pour la première phase de travaux du plan d'eau d'Osselle,
- 2,2 M€ de travaux consacrés à la salle d'escalade,
- 1,2 M€ au titre des eaux pluviales pour des travaux, essentiellement des projets transférés et engagés à poursuivre mais également de nouveaux projets engagés en 2019.

**S'ajoutent à ces dépenses réalisées, 15,8 M€ de reports pour des dépenses engagées, c'est-à-dire correspondant à des engagements juridiques pris par Grand Besançon Métropole et qui font l'objet de restes à réaliser repris au budget 2020.**

**Cela représente au titre de 2019, restes à réaliser compris, un investissement de 55,3 M€ sur le budget principal, réalisé ou engagé, soit un taux de 89 % sur les dépenses d'investissement des compétences.**

Le solde non réalisé (hors déficit d'investissement qui ne se réalise pas), soit 17,5 M€, s'explique notamment par :

- des décalages techniques qui donnent lieu à des glissements de Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP) pour 1,3 M€ : Marnières (18 K€), entrée ville de Morre (148 K€), aide à la pierre (41 K€), schéma départemental des gens du voyage (56 K€), PLH 2006-2012 (105 K€), Habitat (357 K€), NPRU (542 K€) ;



- une enveloppe « projets d'investissement à venir » (9 M€) qui doit être conservée pour permettre le financement de l'investissement et de réendettement progressif différé telle que prévue par le PPIF ;
- une inscription de 1 M€ de crédit en dépenses imprévues non utilisée en 2019,
- Une inscription de 500 K€ de reversement de la taxe d'aménagement non utilisée, car non perçue par GBM en 2019 (compte tenu de la précision apportée sur le fait générateur de la taxe, la délivrance du permis, qui oriente le paiement à la Communauté Urbaine ou aux communes).

Le Grand Besançon a remboursé le **capital de ses emprunts** à hauteur de 3,7 M€ contre 987 K€ en 2018 (dont 2,1 M€ de remboursement anticipé d'emprunt lié à la voirie).

**L'encours de dette** (hors dépôts et cautionnement) **au 31 décembre 2019 pour le budget principal est de 12,5 M€** contre 9,3 M€ en 2018, en lien avec le transfert de la voirie.

## 2. Les recettes d'investissement 2019 : 34,7 M€

RECETTES D'INVESTISSEMENT* Budget Principal	Compte Administratif 2018	Budget 2019	Compte Administratif 2019	% de réalisation du CA 2019	% d'évolution CA 2019/ CA 2018
Subventions, fonds de concours et remboursements perçus	7 059 330	12 395 524	5 894 944	47,6%	-16,5%
Attribution de Compensation (AC)	179 647	7 327 924	7 327 924	100,0%	3979,1%
FCTVA	1 493 348	2 600 000	2 605 696	100,2%	74,5%
Remboursements d'avances faites aux budgets de Zones	-	125 206	-	0,0%	-
Résultats N-1	10 893 812	18 489 297	18 489 297	100,0%	69,7%
Taxe aménagement	-	500 000	-	0,0%	-
Recours à l'emprunt	-	350 000	350 000	100,0%	-
<b>Epargne brute</b>	<b>20 709 794</b>	<b>42 011 007</b>	<b>24 777 982</b>	<b>59,0%</b>	<b>19,6%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>40 335 931</b>	<b>83 798 957</b>	<b>59 445 843</b>	<b>70,9%</b>	<b>47,4%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT hors épargne brute</b>	<b>19 626 137</b>	<b>41 787 950</b>	<b>34 667 861</b>	<b>83,0%</b>	<b>76,6%</b>

\* Opérations réelles

Les **subventions, fonds de concours et remboursements perçus** (sur la base des dépenses réalisées) s'élèvent à 5,9 M€, ils concernent principalement :

- les fonds de concours perçus de la Ville de Besançon pour la compétence voirie (613 K€),
- les subventions reçues de la Région et du FNADT pour Bio innovation (294 K€),
- les subventions reçues de la Région, l'Université, le SMP SI, la Ville de Besançon et la CDC au titre du programme Synergie CAMPUS pour les études du schéma directeur (295 K€), et le co-financement de la Région et de l'Université de Franche-Comté pour les projets de renforcement de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté ISIFC et l'aménagement du secteur de la Bouloie (575 K€),
- les subventions reçues de l'Etat pour les aides à la pierre (832 K€),
- les subventions d'équipement reçues de la Ville et du CCAS pour les services communs du PAL et de la DSI (696 K€),
- les subventions reçues de l'Etat, la Région et du Département du Doubs pour la construction de la salle d'escalade à vocation internationale Marie PARADIS (353 K€),
- un remboursement d'un prêt par le PLIE (55 K€),
- les subventions perçues de l'Etat au titre des eaux pluviales (836 K€),
- un remboursement d'avances de Temis d'un montant de 176 K€ par le SM PSI,
- la participation de la Région pour la réalisation d'une piste cyclable reliant pour la commune de Saône le centre de la commune à la gare (50 K€).

Le **Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)** a été perçu à hauteur de 2,6 M€ en 2019 (contre 1,5 M€ en 2018). Cette augmentation s'explique par une augmentation du volume des dépenses éligibles, liée à la hausse de l'investissement sur fin 2019 et 2020.

La mise en place de l'**Attribution de Compensation en investissement** depuis 2018 pour les transferts de compétences à partir du 01/01/2018 a engendré la perception par GBM au titre de l'année 2019 de 7,3 M€ de recettes.

Le résultat n- 1 s'est établi 18, 5 M€.

Un emprunt a été contracté par Grand Besançon Métropole au budget principal en 2019 pour 350 K€ (engagement transféré d'une commune au titre de la compétence Voirie).

#### C/ Résultats 2019 du budget principal

Au regard de l'autofinancement généré par la section de fonctionnement (47,1 M€) et du déficit d'investissement après couverture du besoin de financement des restes à réaliser (22,8 M€), **le résultat net 2019 du budget principal est de 24,4 M€, que la prospective de GBM prévoit de consacrer en intégralité à l'investissement pour les années à venir : c'est en effet ce qui définit et permet la capacité d'investissement au-delà des 15 M€ de base.**

		Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	Dépenses réalisées réelles	103 356 842,46	43 582 961,85
	Dépenses réalisées d'ordre	9 722 758,74	8 743 074,46
	<b>Total</b>	<b>113 079 601,20</b>	<b>52 326 036,31</b>
<b>Recettes</b>	Recettes réalisées réelles	128 134 824,60	34 667 860,78
	Recettes réalisées d'ordre	8 416 144,79	10 049 688,41
	<b>Total</b>	<b>136 550 969,39</b>	<b>44 717 549,19</b>
<b>Résultats de l'exercice par section</b>		<b>23 471 368,19</b>	<b>-7 608 487,12</b>
<b>Résultat 2018</b>		<b>23 688 588,80</b>	<b>-6 909 519,96</b>
<b>Résultat de clôture par section</b>		<b>47 159 956,99</b>	<b>-14 518 007,08</b>
<b>RESULTAT TOTAL (excédent)</b>		<b>32 641 949,91 €</b>	
<b>Besoin de financement des RàR</b>		<b>8 238 458,76 €</b>	
<b>EXCEDENT A AFFECTER EN 2020</b>		<b>24 403 491,15 €</b>	

Ces résultats, qui viennent confirmer la trajectoire de la prospective, seront utilisés sur les 5 années à venir dans le cadre des grandes opérations d'investissement programmées au PPIF et actuellement mises en œuvre.

## II. Les Budgets annexes

### A/ Le Budget annexe Transports

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS (opérations réelles)					
	CA 2018	Budget 2019	CA 2019	% réalisation 2019	% évolution 2019/2018
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Transports</b>					
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>					
Prestations transports DSP/ marchés affrêteurs :	44 923 298	46 235 422	45 860 827	99,2%	2,1%
- DSP	37 081 454	37 778 077	37 777 774	100,0%	1,9%
- marchés affrêteurs	7 841 844	8 457 345	8 083 053	95,6%	3,1%
Charges de personnel	760 231	816 969	610 721	74,8%	-19,7%
Dépenses de fonctionnement	2 856 989	2 013 191	1 598 007	79,4%	-44,1%
Frais financiers	2 897 092	3 022 412	2 784 736	92,1%	-3,9%
<b>Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute</b>	<b>51 437 611</b>	<b>52 087 994</b>	<b>50 854 291</b>	<b>97,6%</b>	<b>-1,1%</b>
Epargne brute	9 896 137	12 201 514	11 364 494	15%	15%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>61 333 748</b>	<b>64 289 508</b>	<b>62 218 785</b>	<b>96,8%</b>	<b>-1%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>					
VT	32 349 032	33 787 732	33 787 732	100,0%	4,4%
Billetterie et exploit. support publicitaire*	11 558 391	11 776 565	11 776 545	100,0%	1,9%
Prestations transports scolaires	5 048 393	3 879 864	3 920 976	101,1%	-22,3%
DGD	290 962	290 962	290 962	100,0%	0,0%
divers (annulations de rattachements, opération patrimoine ...)	480 141	1 174 797	835 742	71,1%	74,1%
Subventions d'équilibre	11 606 829	11 606 828	11 606 828	100,0%	0,0%
Résultat de fonctionnement reporté	-	1 772 760	-	-	-
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>61 333 748</b>	<b>64 289 508</b>	<b>62 218 785</b>	<b>96,8%</b>	<b>1,4%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Transports</b>					
<b>Dépenses d'investissement :</b>					
Opérations TCSP dont :	4 020 268	3 002 467	1 694 174	56,4%	-57,9%
- Tramway	857 881	1 587 700	963 591	60,7%	12,3%
- Dépôt Planoise, Infrastructures Nord et Voie en site propre bus	3 162 387	1 414 767	730 584	51,6%	-76,9%
Acquisition de bus, vélos et matériel roulant	754 797	6 179 992	3 688 377	59,7%	388,7%
Autres dépenses d'investissement	1 685 045	5 392 554	2 354 093	43,7%	39,7%
Remboursement du capital de la dette	6 229 060	6 300 000	6 274 463	99,6%	0,7%
Regularisations gestion TVA	18 920	3 325 205	3 325 202	100,0%	17475,1%
Résultat n-1	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>12 708 090</b>	<b>24 200 219</b>	<b>17 336 310</b>	<b>71,6%</b>	<b>36,4%</b>
<b>Recettes d'investissement :</b>					
Subventions opération TCSP dont :	1 332 915	2 385 967	2 383 688	99,9%	78,8%
- Tramway	320	-	-	-	-100,0%
- Infrastructures Nord, Voie en site propre	1 332 595	2 385 967	2 383 688	99,9%	78,9%
Résultat n-1	4 660 058	4 292 584	-	0,0%	-100,0%
FCTVA	2 454 862	3 169 066	3 152 808	99,5%	-
Autres	280 663	151 087	260 739	172,6%	-7,1%
Recours à l'emprunt	2 000 000	2 000 000	2 000 000	100,0%	0,0%
Regularisations gestion TVA	-	-	-	-	#DIV/0!
<b>Total des recettes d'investissement hors épargne brute</b>	<b>10 728 498</b>	<b>11 998 704</b>	<b>7 797 234</b>	<b>65,0%</b>	<b>-27,3%</b>
Epargne brute	9 896 137	12 201 514	11 364 494	14,8%	14,8%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>20 624 635</b>	<b>24 200 218</b>	<b>19 161 728</b>	<b>79,2%</b>	<b>-7,1%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute</b>	<b>64 145 700</b>	<b>76 288 211</b>	<b>68 190 602</b>	<b>89,4%</b>	<b>6%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES hors épargne brute</b>	<b>72 062 246</b>		<b>70 016 019</b>	<b>91,8%</b>	<b>-3%</b>
<b>RESULTAT (intégrant les résultats N- 1)</b>	<b>6 065 344</b>		<b>7 890 762</b>		

#### 1. Fonctionnement (62,2 M€ dont 11,4 M€ d'autofinancement)

Le coût de la **Délégation de Service Public (DSP)** relative à l'exploitation de lignes urbaines du réseau de transport Ginko s'élève à 37,8 M€. Pour rappel, depuis 2018, le changement de délégataire pour l'exploitation du réseau de transports a engendré un changement dans le mode de gestion de la DSP, passant d'une DSP à contribution financière forfaitaire à une DSP à forfait de charges. Ainsi, l'ensemble des charges d'exploitation est désormais porté par le budget Transports, en parallèle de la perception de l'ensemble des recettes par le Grand Besançon.

Le **marché d'affrètement** relatif à l'exploitation des lignes périurbaines du réseau de transport Ginko s'élève à 8,1 M€, soit une augmentation de 3,1 % par rapport à 2018. La hausse des charges du marché d'affrètement périurbain est intégralement imputable à la mise en œuvre, en année pleine, des nouveaux services GINKO périurbains mis en place depuis septembre 2018 sur l'ensemble du territoire du Grand Besançon.

Les **charges de personnel** s'établissent quant à elles à 610 K€. La baisse des dépenses de 19,7 % (-149 K€) par rapport à l'exercice 2018 s'explique par le transfert de certains agents sur le budget principal compte tenu de leur affectation sur la compétence voirie.

**Les autres dépenses de fonctionnement** s'élèvent à 1,6 M€. Elles intègrent notamment la contribution au budget principal (247 K€), l'entretien et les réparations des biens urbains et périurbains pour 85 K€, des études pour 38 K€, des frais de raccordement du dépôt de bus au réseau de chaleur urbain (138 K€), les taxes foncières (359 K€) des remboursements de versement transport pour 45 K€ et des régularisations comptables pour 332 K€.

Les **frais financiers** ont atteint 2,8 M€, en baisse de 112 K€. Cette diminution est liée au vieillissement de la dette, c'est-à-dire à l'amortissement naturel des prêts, dont le coût diminue mécaniquement, les taux étant stables et ce malgré le recours à de nouveaux emprunts.

**Le versement mobilité** a été perçu à hauteur de **33,8 M€, en hausse de 4,4 %** par rapport à 2018. Corrigé en décision modificative 2019, le produit lié à l'exercice 2019 s'est avéré plus dynamique qu'attendu, ce qui a permis d'intégrer une évolution de 0,9 M€, à laquelle s'est ajouté une régularisation du produit de l'exercice 2018 pour 0,9 M€.

Ce montant perçu intègre la compensation du relèvement du seuil de perception du versement transport de 9 à 11 salariés (416 K€).

Les **recettes de billetterie GINKO** s'élèvent à 11,8 M€ dont 11,6 M€ intégrant les recettes garanties par le contrat de DSP (11,4 M€), la billetterie péri-urbaine (238 K€) et Facili-TER (102 K€). Les redevances de commercialisation des **supports publicitaires** des bus urbains, dans le cadre du marché s'élèvent à 20 K€.

**La participation au titre des prestations transports scolaires** représente un montant de 3,9 M€ en 2019.

La **Dotation Globale de Décentralisation de l'Etat (DGD)** a vocation à compenser les charges résultant de transferts de compétences qui ne peuvent faire l'objet d'un traitement unique et uniforme. Pour 2019, elle s'élève à 291 K€, montant identique à celui de 2018.

Pour rappel, l'épargne brute (11,4 M€) permet de couvrir la dotation nette aux amortissements.

## **2. Investissement (17,3 M€ en dépenses)**

**Le montant des dépenses d'investissement atteint 17,3 M€ en 2019 dont 3,7 M€ consacrés à l'acquisition de bus, vélo et matériel embarqué.**

Par ailleurs, le Grand Besançon a poursuivi la modernisation de son parc de bus complété par du matériel embarqué pour 755 K€. A noter que des reports de crédits ont été réalisés pour près de 2 M€ afin de payer en 2019 des commandes de matériel qui n'ont pas pu être réceptionnées en 2018.

1 M€ a par ailleurs été réalisé pour la poursuite de la mise en accessibilité des quais et arrêts de bus, et 0,2 M€ pour les travaux dans les dépôts.

Le **remboursement de capital** s'est élevé à 6,3 M€ contre 6,2 M€ en 2018.

Des crédits sont versés en dépenses d'investissement pour la régularisation de la TVA, permettant de constater les dépenses éligibles au FCTVA en TTC (3,3 M€). A noter en parallèle l'encaissement de recettes de FCTVA (3,2 M€).

**Le montant des recettes d'investissement s'est pour sa part élevé à 12 M€ (hors épargne brute)** dont 2,4 M€ de subventions perçues pour les projets de GBM. 2 M€ d'emprunt ont également été mobilisés en 2019.

### 3. Résultats 2019 du Budget annexe Transports

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	50 854 291,30	17 336 310,22
	Dépenses réalisées d'ordre	12 609 859,82	10 279 771,83
	<b>Total</b>	<b>63 464 151,12</b>	<b>27 616 082,05</b>
Recettes	Recettes réalisées réelles	62 218 784,98	7 797 234,47
	Recettes réalisées d'ordre	2 251 197,36	20 638 434,29
	<b>Total</b>	<b>64 469 982,34</b>	<b>28 435 668,76</b>
Résultats de l'exercice par section		1 005 831,22	819 586,71
Résultat 2018		1 772 760,10	4 292 583,64
Résultat de clôture par section		2 778 591,32	5 112 170,35
RESULTAT TOTAL (excédent)		7 890 761,67 €	
Besoin de financement des RàR		4 745 722,16 €	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2020		3 145 039,51 €	

Au regard de l'autofinancement généré par la section de fonctionnement (2,8 M€) et de l'excédent d'investissement après couverture du besoin de financement des restes à réaliser (0,4 M€), le résultat net 2019 du budget Transports est de 3,1 M€.

### B/ Le budget annexe Déchets

BUDGET ANNEXE DECHETS (opérations réelles)					
	CA 2018	Budget 2019	CA 2019	% de réalisation	% d'évolution CA 2019/ CA 2018
<b>FUNCTIONNEMENT du budget annexe Déchets</b>					
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>					
Charges de personnel	4 717 529	8 345 200	7 615 062	91,3%	61,4%
Prestations SYBERT (tri, traitement, déchetteries, réhabilitation des décharges)	11 942 785	12 118 000	12 040 670	99,4%	0,8%
Collecte OM (résiduelles, recyclables, cartons)	1 940 278	1 502 000	1 491 793	99,3%	-23,1%
Autres dépenses de fonctionnement	1 465 969	2 002 690	1 330 146	66,4%	-9,3%
Remboursement des intérêts de la dette	0	19 800	14 750	-	-
<b>Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute</b>	<b>20 066 562</b>	<b>23 987 690</b>	<b>22 492 421</b>	<b>93,8%</b>	<b>12,1%</b>
Epargne brute	439 917	838 668	516 001	-	-
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>20 506 478</b>	<b>24 826 358</b>	<b>23 008 422</b>	<b>92,7%</b>	<b>12,2%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>					
REOM ménages et non ménages	16 548 452	17 169 824	16 361 940	95,3%	-1,1%
Ventes de matières de récupération	644 561	750 000	660 909	88,1%	2,5%
Subventions	3 129 288	3 035 000	3 036 527	100,1%	-3,0%
Autres recettes de fonctionnement	184 177	3 421 000	2 949 046	86,2%	1501,2%
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	-	450 534	-	-	-
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>20 506 478</b>	<b>24 826 358</b>	<b>23 008 422</b>	<b>92,7%</b>	<b>12,2%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Déchets</b>					
<b>Dépenses d'investissement :</b>					
Véhicules	1 812 091	1 583 839	807 143	51,0%	-55,5%
Conteneurs, PAV	309 001	1 079 429	630 857	58,4%	104,2%
Mobilier, Matériel	131 871	86 948	22 837	26,3%	-82,7%
Autres dépenses d'investissement	70 018	1 000	0	0,0%	-100,0%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>2 322 982</b>	<b>2 751 215</b>	<b>1 460 837</b>	<b>53,1%</b>	<b>-37,1%</b>
<b>Recettes d'investissement :</b>					
Subventions	6 531	-	43 660	-	568,5%
Résultat n-1	-	1 912 547	0	0,0%	-
<b>Total des recettes d'investissement hors épargne brute</b>	<b>6 531</b>	<b>1 912 547</b>	<b>43 660</b>	<b>2,3%</b>	<b>568,5%</b>
Epargne brute	439 917	838 668	516 001	-	17,3%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>446 448</b>	<b>2 751 215</b>	<b>559 661</b>	<b>20,3%</b>	<b>25,4%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute</b>	<b>22 389 543</b>	<b>26 738 905</b>	<b>23 953 259</b>	<b>89,6%</b>	<b>7,0%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES hors épargne brute</b>	<b>20 513 010</b>	<b>23 052 082</b>	<b>23 052 082</b>	<b>86,2%</b>	<b>12,4%</b>
<b>RESULTAT (intégrant les résultats N- 1)</b>	<b>2 363 081</b>	<b>1 461 905</b>	<b>1 461 905</b>		

#### 1. Fonctionnement (23 M€ dont 516 K€ d'autofinancement)

Les charges de personnel se sont élevées à 7,6 M€ dont 2,8 M€ pour les agents du SYBERT donnant lieu à remboursement.

Les charges de personnel propres au budget déchets enregistrent une hausse de 131 K€ par rapport à 2018 soit + 2,8 %. Cette évolution s'explique principalement par :

- La hausse des cotisations de retraite ;
- Le glissement vieillesse technicité ainsi que diverses mesures catégorielles.

Les **appels à contribution du SYBERT** relatifs aux prestations de traitement des déchets se sont montés à 12 M€ en 2019, soit en hausse de 0,8% par rapport à 2018, se décomposant comme suit :

- Prestations de tri : 1,9 M€ (-6,5 %) ;
- Traitement des déchets résiduels : 4,7 M€ (+20 %) ;
- Prestations appelées à l'habitant : déchetteries, compostage individuel, valorisation organique, frais d'administration du SYBERT et contribution à la déconstruction des anciens fours : 5,4 M€ (-9,7 %).

**Le produit global de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (ménages et non ménages) s'élève à 16,4 M€**, en diminution de 1,1 % par rapport à 2018. Cette légère baisse s'explique par :

- le niveau d'encaissement de la redevance des usagers professionnels (-2,7 % pour une recette encaissée de 2,8 M€) ;
- le niveau d'encaissement de la redevance des ménages en baisse de -1% à 77,3 € TTC en moyenne par habitant pour une recette encaissée de 13,6 M€.

### 2. Investissement (1,5 M€ en dépenses)

Les **acquisitions de matériel de transports** (véhicules) se sont élevées à 0,8 M€ (1,8 M€ en 2018). Ces crédits correspondent à l'acquisition de 2 bennes à ordures ménagères (BOM) en remplacement, d'un camion grue et du remplacement de 4 véhicules légers.

Les **acquisitions de conteneurs et de points d'apport volontaire** s'élèvent à 0,6 M€ (0,3 M€ en 2018).

### 3. Equilibre du Budget annexe Déchets 2019

Le principe d'équilibre du budget annexe Déchets repose sur la redevance.

Il est rappelé que l'encaissement de la Redevance Incitative mise en place en septembre 2012 est très largement subordonné à l'adaptation et à la réaction des usagers dans la gestion de leurs déchets. Elle est en effet pour mémoire composée :

- d'une partie variable à la pesée calculée sur la base d'un tarif unique au kg de déchets résiduels collectés,
- d'une partie variable dont le montant est fonction du volume du bac mis à disposition et du nombre de présentations de celui-ci à la collecte,
- d'une partie abonnement dont le montant est fonction du volume du bac pour déchets résiduels mis à disposition ainsi que du niveau de service correspondant au lieu de résidence de l'utilisateur.

### 4. Résultats 2019 du Budget annexe Déchets

		Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	Dépenses réalisées réelles	22 492 421,16	1 460 837,39
	Dépenses réalisées d'ordre	934 948,96	236 656,71
	<b>Total</b>	<b>23 427 370,12</b>	<b>1 697 494,10</b>
<b>Recettes</b>	Recettes réalisées réelles	23 008 422,42	43 659,93
	Recettes réalisées d'ordre	236 656,71	934 948,96
	<b>Total</b>	<b>23 245 079,13</b>	<b>978 608,89</b>
<b>Résultats de l'exercice par section</b>		<b>-182 290,99</b>	<b>-718 885,21</b>
<b>Résultat 2018</b>		<b>450 533,74</b>	<b>1 912 547,40</b>
<b>Résultat de clôture par section</b>		<b>268 242,75</b>	<b>1 193 662,19</b>
<b>RESULTAT TOTAL</b>		<b>1 461 904,94 €</b>	
<b>Besoin de financement des RàR</b>		<b>843 552,81 €</b>	
<b>EXCEDENT A AFFECTER EN 2020</b>		<b>618 352,13 €</b>	

La combinaison de l'autofinancement produit par la section de fonctionnement (268 K€) et de l'excédent d'investissement après couverture du besoin de financement des restes à réaliser (350 K€) aboutit à un résultat net 2019 du budget annexe Déchets de 618 K€.

L'excédent de fonctionnement 2019 trouve son origine dans la reprise des résultats antérieurs (450 K€), l'exercice 2019 présentant un déficit de 182 K€ qui s'explique par les mouvements suivants :

Pour les dépenses

- des charges de personnel non consommées (+ 139 K€)
- des prestations et fournitures diverses inférieures aux prévisions (+ 331 K€)

Pour les recettes

- un encaissement de redevance inférieur aux prévisions (- 808 K€)
- des ventes de matières inférieures aux prévisions (- 89 K€)
- des recettes exceptionnelles liées à la régularisation d'écritures d'amortissements (+ 132 K€)
- des recettes diverses supérieures aux prévisions (+113 K€).

C/ Le budget annexe CRR



BUDGET ANNEXE CRR (opérations réelles)					
	CA 2018	Budget 2019	CA 2019	% réalisation 2019	% évolution 2019/2018
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe CRR</b>					
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>					
Charges de personnel	4 934 876	5 014 695	5 012 475	100,0%	1,6%
Maintenance bâtiment Cité des Arts, FRAC et brasserie Pixel	307 757	386 183	335 470	86,9%	9,0%
Dépenses de fonctionnement courantes	546 396	610 107	481 348	78,9%	-11,9%
Remboursement des intérêts de la dette	124 444	107 955	107 841	99,9%	-13,3%
<b>Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute</b>	<b>5 913 473</b>	<b>6 118 940</b>	<b>5 937 135</b>	<b>97,0%</b>	<b>0,4%</b>
Epargne brute	834 868	599 535	815 432	136,0%	-2,3%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>6 748 341</b>	<b>6 718 475</b>	<b>6 752 566</b>	<b>100,5%</b>	<b>0,1%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>					
Recettes liées à l'activité d'enseignement (inscriptions)	501 994	493 119	500 760	101,5%	-0,2%
Recettes externes (subventions)	482 974	585 000	591 840	101,2%	22,5%
Refacturation maintenance, bâtiment et utilisation des locaux partagés	132 788	120 600	208 590	173,0%	57,1%
Autres recettes de fonctionnement	154 332	78 466	94 130	120,0%	-39,0%
Subvention d'équilibre	5 476 252	5 632 955	5 357 246	95,1%	-2,2%
<b>Total des recettes de fonctionnement hors résultat n-1</b>	<b>6 748 341</b>	<b>6 910 140</b>	<b>6 752 566</b>	<b>97,7%</b>	<b>0,1%</b>
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	-	0	0	-	-
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>6 748 341</b>	<b>6 910 140</b>	<b>6 752 566</b>	<b>97,7%</b>	<b>0,1%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe CRR</b>					
<b>Dépenses d'investissement :</b>					
Cité des Arts et de la Culture	0	23 700	23 700	100,0%	-
Autres dépenses d'équipement (dont acquisition d'instruments)	105 535	348 476	199 022	57,1%	88,6%
Remboursement du capital de la dette	652 571	662 000	661 668	99,9%	1,4%
<b>Total des dépenses d'investissement hors résultat N-1</b>	<b>758 106</b>	<b>1 034 176</b>	<b>884 390</b>	<b>85,5%</b>	<b>16,7%</b>
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	-	442 308	-	0,0%	-
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>758 106</b>	<b>1 476 485</b>	<b>884 390</b>	<b>59,9%</b>	<b>16,7%</b>
<b>Recettes d'investissement :</b>					
Grosses réparations bâtiments FRAC	-	41 300	6 448	-	-
FCTVA	30 568	2 000	17 094	-	-44,1%
Résultat n-1	602 461	611 985	611 985	-	-
Vente instruments	-	30 000	-	0,0%	-
<b>Total des recettes d'investissement hors épargne brute</b>	<b>633 029</b>	<b>685 285</b>	<b>635 527</b>	<b>92,7%</b>	<b>0,4%</b>
Epargne brute	834 868	599 535	815 432	136,0%	-2,3%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 467 897</b>	<b>1 284 820</b>	<b>1 450 958</b>	<b>112,9%</b>	<b>-1,2%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute</b>	<b>6 671 579</b>	<b>7 595 425</b>	<b>6 821 524</b>		
<b>TOTAL DES RECETTES hors épargne brute</b>	<b>7 381 369</b>		<b>7 388 093</b>		
<b>RESULTAT (intégrant les résultats N- 1)</b>	<b>169 676</b>		<b>124 260</b>		

### 1. Fonctionnement (6,8 M€ dont 0,8 M€ d'autofinancement)

Les **charges de personnel** s'élèvent à 5 M€ (taux de réalisation de 100 %) et représentent 84,4 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles augmentent par rapport à 2018 de 78 K€ (soit une hausse de 1,6 %).

Au titre de la **maintenance du bâtiment Cité des arts**, 336 K€ de dépenses ont été réalisés et 209 K€ ont été refacturés à la Région et au FRAC au titre de 2018 et 2019.

Les **autres dépenses de fonctionnement** s'élèvent à 481 K€ dont notamment :

- les actions culturelles et pédagogiques à hauteur de 226 K€,
- la contribution du budget annexe CRR au budget principal pour 153 K€,
- les charges d'exploitation courante du conservatoire pour 75 K€.

Les **frais financiers** se sont élevés à 108 K€, soit une diminution de 13,3 % par rapport à l'exercice précédent (124 K€). Celle-ci s'explique principalement par le vieillissement de la dette.

Pour le fonctionnement du CRR, **des subventions** ont été reçues à hauteur de 592 K€ soit + 22,5% par rapport à 2018 :

- 42 K€ de subvention annuelle du Conseil Départemental du Doubs (contre 40K€ en 2018),
- 405 K€ de subvention de la Région : Cette subvention a augmenté de + 105 K€ par rapport à 2018 et s'inscrit dans une perspective de rattrapage de cette subvention par rapport à celles versées aux autres conservatoires de la Région Bourgogne Franche-Comté.
- 140 K€ de subvention exceptionnelle de l'Etat (montant identique à 2018).

**Les droits de scolarité et les frais de dossier** ont été perçus à hauteur de 501 K€, en stabilité par rapport à 2018 et ce malgré l'obligation de la gratuité des droits de scolarité sur les classes à horaires aménagés à compter du 1<sup>er</sup> acompte de l'année scolaire 2018/2019. Cette évolution a été possible par un accroissement du nombre d'élèves sur l'année scolaire 2018/2019 (+1,5%) et 2019/2020 (+6,7% : prévision en attente fin de l'année scolaire).

Le coût moyen 2019 d'un élève s'élève à 3 027 €. Ce coût intègre l'enseignement dispensé, la mise à disposition des locaux, du parc instrumental, les charges générales de fonctionnement, l'investissement d'entretien du bâtiment conservatoire. Ce coût est très largement inférieur à nombre d'établissements de même catégorie et s'inscrit dans les plus bas constatés nationalement.

La participation des familles en 2019 représente 8,4% de ce coût (objectif : 10%).

L'équilibre du Budget annexe CRR a été obtenu par le versement d'une **subvention d'équilibre** : elle a été mobilisée à hauteur de 5,4 M€.

## **2. Investissement (0,9 M€)**

Afin d'assurer un renouvellement du **parc instrumental**, des instruments de musique ont été achetés à hauteur de 45 K€.

178 K€ ont permis de réaliser des **gros travaux** (Mise en conformité bâtiment avec PC sécurité, réparation pompe à chaleur, aménagement et équipement d'une salle numérique...) et **acquisitions informatiques**.

Il convient de nuancer le taux de réalisation qui apparait en dépenses d'équipement (soit 57,1 %) par le montant des dépenses engagées juridiquement et reportées sur 2020 (124 K€).

A noter que la vente d'instruments a bien été réalisée sur 2019 à hauteur 12 K€ mais a constitué une recette de fonctionnement.

Il n'a pas été nécessaire de mobiliser un emprunt en 2019.

### 3. Résultats 2019 du Budget annexe CRR

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réelles	5 937 134,71	884 389,71
	Dépenses d'ordre	197 963,71	0,00
	<b>Total</b>	<b>6 135 098,42</b>	<b>884 389,71</b>
Recettes	Recettes réelles	6 752 566,33	635 526,62
	Recettes d'ordre	0,00	197 963,71
	<b>Total</b>	<b>6 752 566,33</b>	<b>833 490,33</b>
Résultats de l'exercice par section		617 467,91	-50 899,38
Résultat 2018		0,00	-442 308,12
Résultat de clôture par section		617 467,91	-493 207,50
RESULTAT TOTAL (excédent)		124 260,41 €	
Besoin de financement des RàR		124 260,41 €	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2020		0,00 €	

Le résultat total 2019 du budget CRR est nul après couverture des restes à réaliser 2019.

Le déficit d'investissement et le besoin de financement des restes à réaliser (617 K€) sont financés par l'excédent de fonctionnement (617 K€) consécutif à la majoration de la subvention d'équilibre pour le financement des investissements.

#### D/ Le Budget annexe de la Zone du Noret

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET (opérations réelles)				
	CA 2018	Budget 2019	CA 2019	% de réalisation
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Zone du Noret</b>				
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>				
Etudes et travaux	83 165	277 238	180 456	65,1%
<b>Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute</b>	<b>83 165</b>	<b>277 238</b>	<b>180 456</b>	<b>65,1%</b>
Epargne brute	-83 165	-127 238	-180 456	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>-</b>	<b>150 000</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>				
Ventes	-	150 000	-	0,0%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>-</b>	<b>150 000</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Zone du Noret</b>				
<b>Dépenses d'investissement :</b>				
Frais financiers et caution	-	34 000	-	0,0%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>34 000</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>
<b>Recettes d'investissement :</b>				
Avance du budget principal	83 165	127 238	180 456	141,8%
Dépôt et cautionnement reçu	-	34 000	-	0,0%
Epargne brute	-83 165	-127 238	-180 456	
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>34 000</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute</b>	<b>83 165</b>	<b>311 238</b>	<b>180 456</b>	<b>58,0%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES hors épargne brute</b>	<b>83 165</b>	<b>311 238</b>	<b>180 456</b>	<b>58,0%</b>
<b>RESULTAT (intégrant les résultats N- 1 et les opérations d'ordre)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

En 2019, des dépenses pour des travaux de voirie ont été réalisées pour 180 K€ dans le cadre de la première phase d'aménagement de cette zone. Elles ont été intégralement financées par une avance remboursable du budget principal.

### Résultats 2019 du budget annexe Zone du Noret

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	180 456,26	0,00
	Dépenses réalisées d'ordre	0,00	180 456,26
	<b>Total</b>	<b>180 456,26 €</b>	<b>180 456,26 €</b>
Recettes	Recettes réalisées réelles	0,00 €	180 456,26 €
	Recettes réalisées d'ordre	180 456,26 €	0,00 €
	<b>Total</b>	<b>180 456,26 €</b>	<b>180 456,26 €</b>
<b>Résultats de l'exercice par section</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat 2018</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat de clôture par section</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>EXCEDENT A AFFECTER EN 2020</b>		<b>0,00 €</b>	

Le résultat net 2019 du budget annexe Zone d'activité du Noret est donc nul.

### E/ Le Budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul

BUDGET ANNEXE Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul (opérations réelles)				
	CA 2018	Budget 2019	CA 2019	% de réalisation
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Portes de Vesoul</b>				
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>				
Etudes et travaux	65 923	151 418	27 315	18,0%
Reversement de l'excédent du budget annexe budget principal		23 377		0,0%
<b>Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute</b>	<b>65 923</b>	<b>174 794</b>	<b>27 315</b>	<b>15,6%</b>
Epargne brute	-65 923	125 206	-27 315	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>-</b>	<b>300 000</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>				
Ventes	-	300 000	-	0,0%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>-</b>	<b>300 000</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Portes de Vesoul</b>				
<b>Dépenses d'investissement :</b>				
Remboursement d'avance au budget principal		156 830		0%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>156 830</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>
<b>Recettes d'investissement :</b>				
Avance du budget principal	65 923	31 624	27 315	86,4%
Epargne brute	-65 923	125 206	-27 315	
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>156 830</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute</b>	<b>65 923</b>	<b>331 624</b>	<b>27 315</b>	<b>8,2%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES hors épargne brute</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>
<b>RESULTAT (intégrant les résultats N- 1 et les opérations d'ordre)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

En 2019, des travaux d'aménagements de terrain (y compris frais annexes) ont été réalisés pour 27 K€. Aucune vente n'a été constatée. Les dépenses ont été financées par une avance remboursable du budget principal.

La vente à la DRAC ne sera finalisée qu'en 2021.

Résultats 2019 du Budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	27 314,72 €	0,00 €
	Dépenses réalisées d'ordre	0,00 €	27 314,72 €
	<b>Total</b>	<b>27 314,72 €</b>	<b>27 314,72 €</b>
Recettes	Recettes réalisées réelles	0,00 €	27 314,72 €
	Recettes réalisées d'ordre	27 314,72 €	0,00 €
	<b>Total</b>	<b>27 314,72 €</b>	<b>27 314,72 €</b>
<b>Résultats de l'exercice par section</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat 2018</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat de clôture par section</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT A AFFECTER EN 2018</b>		<b>0,00 €</b>	

Le résultat net 2019 du budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul est donc nul.

F/ Le Budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest

BUDGET ANNEXE AIBO (opérations réelles)				
	CA 2018	Budget 2019	CA 2019	% de réalisation
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe AIBO</b>				
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>				
Etudes et travaux	3 753 517	3 124 060	1 677 422	53,7%
<b>Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute</b>	<b>3 753 517</b>	<b>3 124 060</b>	<b>1 677 422</b>	<b>53,7%</b>
Epargne brute	-3 546 538	13 898 363	-1 149 420	-8,3%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>206 979</b>	<b>17 022 423</b>	<b>528 002</b>	<b>3,1%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>				
Ventes	206 979	1 830 800	311 489	17,0%
Produits exceptionnels	-	-	216 513	-
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	-	15 191 623	-	0,0%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>206 979</b>	<b>17 022 423</b>	<b>528 002</b>	<b>3,1%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe AIBO</b>				
<b>Dépenses d'investissement :</b>				
Remboursement capital	116 856			#DIV/0 !
Dépôts de garantie	55 500	505 404	66 588	13,2%
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	-	11 750 223	-	0,0%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>172 356</b>	<b>12 255 627</b>	<b>66 588</b>	<b>0,5%</b>
<b>Recettes d'investissement :</b>				
Emprunts et dépôts de garantie	33 868	321 600	56 200	17,5%
<b>Total des recettes d'investissement hors épargne brute</b>	<b>33 868</b>	<b>321 600</b>	<b>56 200</b>	<b>17,5%</b>
Epargne brute	-3 546 538	13 898 363	-1 149 420	-8,3%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>-3 512 670</b>	<b>14 219 963</b>	<b>-1 093 220</b>	<b>-7,7%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute</b>	<b>3 925 873</b>	<b>15 379 687</b>	<b>1 744 010</b>	<b>11,3%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES hors épargne brute</b>	<b>240 847</b>	<b>17 344 023</b>	<b>584 202</b>	<b>3,8%</b>
<b>RESULTAT (intégrant les résultats N- 1 et les opérations d'ordre)</b>	<b>3 441 400</b>		<b>2 281 592</b>	

Les **dépenses de fonctionnement** de 2019 correspondent essentiellement aux travaux d'aménagement des phases 4 et 5 du parc de l'Echange à Chemaudin et Vaux et à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à la SPL T25. Le reste des dépenses est affecté aux travaux sur les zones de Pouilley-les-Vignes, Serre les Sapins et Dannemarie-sur-Crête.

Ces dépenses (1,7 M€) sont principalement financées par l'utilisation des excédents antérieurs capitalisés. A fin 2019, l'excédent restant qui pourra être repris sur le budget annexe 2020 s'élève à 2,3 M€ (3,4 M€ à fin 2018).

Des **ventes** ont été réalisées à hauteur de 311 K€ sur les zones de Pouilley et l'Echange.

Un **remboursement** de travaux par ENEDIS sur le parc de l'Echange a été comptabilisé à hauteur de 206 K€.

En investissement, des opérations de dépôts/ restitution des **cautions** ont été réalisées pour 67 K€ en dépenses et 56 K€ en recettes.

Pour rappel, il n'y a plus d'encours de dette sur ce budget annexe.

**Résultats 2019 du Budget annexe AIBO**

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	1 677 422,04 €	66 588,00 €
	Dépenses réalisées d'ordre	12 045 555,45 €	12 960 655,17 €
	<b>Total</b>	<b>13 722 977,49 €</b>	<b>13 027 243,17 €</b>
Recettes	Recettes réalisées réelles	528 002,11 €	56 200,00 €
	Recettes réalisées d'ordre	12 960 655,17 €	12 045 555,45 €
	<b>Total</b>	<b>13 488 657,28 €</b>	<b>12 101 755,45 €</b>
Résultats de l'exercice par section		-234 320,21 €	-925 487,72 €
Résultat 2018		15 191 623,38 €	-11 750 223,21 €
Résultat de clôture par section		14 957 303,17 €	-12 675 710,93 €
<b>RESULTAT TOTAL</b>		<b>2 281 592,24 €</b>	

Le **résultat total 2019 du budget AIBO s'élève à 2,3 M€**. Le déficit d'investissement (12,7 M€) est globalement couvert par l'excédent de fonctionnement (15 M€) consécutif à la reprise des excédents constitués par le SMAIBO et repris lors de sa dissolution.

G/ Le Budget annexe Autres ZAE

BUDGET ANNEXE AUTRES ZAE (opérations réelles)				
	CA 2018	Budget 2019	CA 2019	% de réalisation
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Autres ZAE</b>				
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>				
Terrains à aménager	57 821	966 154	203 238	21,0%
Etudes et travaux	284 963	640 142	155 541	24,3%
<b>Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute</b>	<b>342 784</b>	<b>1 606 296</b>	<b>358 779</b>	<b>22,3%</b>
Epargne brute	47 551	-309 960	-279 617	90,2%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>390 335</b>	<b>1 296 336</b>	<b>79 162</b>	<b>6,1%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>				
Ventes	0	1 144 733	79 162	6,9%
Produits exceptionnels	390 335	0	0	
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	0	151 603	0	0,0%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>390 335</b>	<b>1 296 336</b>	<b>79 162</b>	<b>6,1%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Autres ZAE</b>				
<b>Dépenses d'investissement :</b>				
Dépôts et cautionnements	-	253 160	-	0,0%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>253 160</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
<b>Recettes d'investissement :</b>				
Avance du budget principal		309 960	128 014	41,3%
Dépôts et cautionnements	0	253 160	0	0,0%
<b>Total des recettes d'investissement hors épargne brute</b>	<b>0</b>	<b>563 120</b>	<b>128 014</b>	<b>22,7%</b>
Epargne brute	47 551	-309 960	-279 617	90,2%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>47 551</b>	<b>253 160</b>	<b>-151 603</b>	<b>-59,9%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute</b>	<b>342 784</b>	<b>1 859 456</b>	<b>358 779</b>	<b>19,3%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES hors épargne brute</b>	<b>390 335</b>	<b>1 859 456</b>	<b>207 176</b>	<b>11,1%</b>
<b>RESULTAT (intégrant les résultats N- 1 et les opérations d'ordre)</b>	<b>151 603</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

Les **dépenses de fonctionnement** de 2019 correspondent principalement à la réalisation de travaux d'aménagement de voirie sur la zone commerciale ex SIEV, à l'acquisition d'une parcelle sur la ZAE de Franois et des études de sols à Fontain.

Une **vente** est intervenue sur la zone de la Foulottière à Saint Vit pour 79 K€ (Aktya/Alliance).

Résultats 2019 du Budget annexe Autres ZAE

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	358 778,54 €	0,00 €
	Dépenses réalisées d'ordre	126 712,73 €	358 778,54 €
	<b>Total</b>	<b>485 491,27 €</b>	<b>358 778,54 €</b>
Recettes	Recettes réalisées réelles	79 161,83 €	128 013,67 €
	Recettes réalisées d'ordre	358 778,54 €	126 712,73 €
	<b>Total</b>	<b>437 940,37 €</b>	<b>254 726,40 €</b>
<b>Résultats de l'exercice par section</b>		<b>-47 550,90 €</b>	<b>-104 052,14 €</b>
<b>Résultat 2018</b>		<b>151 603,04 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat de clôture par section</b>		<b>104 052,14 €</b>	<b>-104 052,14 €</b>
<b>RESULTAT TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	

**Le résultat total 2019 du budget Autres ZAE est nul. Le déficit d'investissement (104 K€) est couvert par l'excédent de fonctionnement (104 K€). Ces montants seront repris au budget 2020.**

H/ Le budget annexe Eau

BUDGET ANNEXE EAU (opérations réelles)					
	CA 2018	Budget 2019	CA 2019	% de réalisation 2019	% évolution 2019/2018
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Eau</b>					
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>					
Charges de personnel	2 805 311	3 070 600	2 637 013	85,9%	-6,0%
Dépenses de fonctionnement courantes	2 713 776	3 563 347	3 333 243	93,5%	22,8%
Agence de l'eau	3 104 186	3 450 094	3 143 904	91,1%	1,3%
Remboursement des intérêts de la dette et frais financiers	391 936	404 920	388 521	96,0%	-0,9%
Transfert des résultats	375	0	0	-	-100,0%
<b>Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute</b>	<b>9 015 584</b>	<b>10 488 961</b>	<b>9 502 681</b>	<b>90,6%</b>	<b>5,4%</b>
Epargne brute	7 194 027	6 612 464	3 259 188		-54,7%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>16 209 611</b>	<b>17 101 425</b>	<b>12 761 869</b>	<b>74,6%</b>	<b>-21,3%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>					
Vente d'eau	8 839 066	9 415 000	8 297 818	88,1%	-6,1%
Agence de l'eau	3 387 888	3 050 000	3 008 760	98,6%	-11,2%
Autres recettes de fonctionnement	1 370 502	1 102 753	1 455 290	132,0%	6,2%
Transfert des résultats	2 612 155	0	0	-	-100,0%
Reprise des résultats de N-1	-	3 533 672	-	-	-
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>16 209 611</b>	<b>17 101 425</b>	<b>12 761 869</b>	<b>74,6%</b>	<b>-21,3%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Eau</b>					
<b>Dépenses d'investissement :</b>					
Travaux réseaux et branchements	2 172 453	2 068 041	1 256 295	60,7%	-42,2%
Construction et bâtiments	1 129 716	1 631 486	773 811	47,4%	-31,5%
Mobilier, Matériel	358 144	889 936	611 983	68,8%	70,9%
Autres dépenses d'investissement	55 702	523 884	200 705	38,3%	260,3%
Transfert des résultats	455 031	0	0	-	-100,0%
Reprise des résultats de N-1	-	961 349	-	-	-
Remboursement du capital de la dette	1 107 177	2 192 091	2 186 746	99,8%	97,5%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>5 278 224</b>	<b>8 266 787</b>	<b>5 029 540</b>	<b>60,8%</b>	<b>-4,7%</b>
<b>Recettes d'investissement :</b>					
Subventions	55 946	928 054	510 747	55,0%	812,9%
Recours à l'emprunt	-	28 910	563	1,9%	-
Autres recettes d'investissement	0	1 638	1 638	100,0%	-
Transfert des résultats	691 091	0	0	-	-100,0%
Reprise des résultats de N-1	-	2 365 253	2 365 253	100,0%	-
<b>Total des recettes d'investissement hors épargne brute</b>	<b>747 037</b>	<b>3 323 855</b>	<b>2 878 201</b>	<b>86,6%</b>	<b>285,3%</b>
Epargne brute	7 194 027	6 612 464	3 259 188		-54,7%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>7 941 064</b>	<b>9 936 319</b>	<b>6 137 389</b>	<b>61,8%</b>	<b>-22,7%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute</b>	<b>14 293 808</b>	<b>18 755 748</b>	<b>14 532 221</b>	<b>77,5%</b>	<b>1,7%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES hors épargne brute</b>	<b>16 956 648</b>	<b>20 425 280</b>	<b>15 640 070</b>	<b>76,6%</b>	<b>-7,8%</b>
<b>RESULTAT (intégrant les résultats N-1)</b>	<b>4 937 576</b>		<b>3 680 172</b>		

### **1. Fonctionnement (12,8 M€ dont 3,3 M€ d'autofinancement)**

Les **charges de personnel** s'élèvent à 2,6 M€ (taux de réalisation de 85,9 %) et représentent 27,8 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en baisse de 6% par rapport à 2018. Ceci est dû notamment à des vacances de postes plus ou moins longues et à une volonté de rééquilibrer progressivement la contribution du budget assainissement au budget eau.

Les **dépenses de fonctionnement courantes** représentent 3,3 M€ et comprennent notamment l'achat d'énergie, de produits de traitement, de matériels, d'analyses, de prestations. Elles concernent également les frais de formation et la contribution aux charges du budget principal ; cette dernière s'élève à 680 K€.

En 2019, le budget annexe a également versé une indemnité de « ticket de sortie » du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue (SIEHL) à hauteur de 839 K€.

Le remboursement aux Communes des admissions en non-valeur et annulations de titres de recettes s'est élevé à 39 K€

Le poste **redevances versées à l'agence de l'eau** s'élèvent à 3,1 M€. Il comprend la redevance prélèvement, la redevance modernisation des réseaux de collecte et la redevance pollution domestique.



Le remboursement des **intérêts de la dette** s'élève à 264 K€ auquel s'ajoutent 124 K€ d'indemnités de remboursements anticipés et frais bancaires.

Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 12,8 M€ et se répartissent sur les postes suivants :

- les ventes d'eau (8,3 M€) en baisse de 6,1 % par rapport à 2018. Cette baisse est due essentiellement à un décalage des reversements des délégataires ;
- les redevances (3 M€, reversées ensuite à l'agence de l'eau) ;
- les autres recettes de fonctionnement (1,5 M€), correspondent aux frais d'accès au Service, à la location des compteurs, aux prestations de recherches de fuites, à la réalisation de branchements neufs, à la contribution du budget assainissement... ;

## **2. Investissement (5 M€ en dépenses)**

En 2019, les travaux consacrés aux réseaux (extensions, renouvellements) et aux branchements ont mobilisé 1,3 M€.

Les dépenses d'investissement destinées aux bâtiments se sont réalisées à hauteur de 0,8 M€ et ont porté notamment sur :

- le remplacement de postes électriques
- l'installation de surpresseurs
- des interventions et de la maintenance de la télégestion
- le remplacement d'automates
- les travaux de sécurisation des sites
- la rénovation du bâtiment administratif à Port Douvot

Les acquisitions de mobilier et matériel se sont élevées à 0,6 M€.

Les travaux en régie (mouvements d'ordre) se chiffrent à 307 K€ en 2019.

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 2,2 M€. Cette somme comprend 1,2 M€ liés au remboursement par anticipation de 5 contrats du budget Eau (représentant 6 lignes de prêt). Elle comprend également 127 K€ de régularisation du compte de gestion, pour deux prêts liés à la compétence assainissement et repris par erreur sur le budget annexe de l'eau. Une autre correction d'encours est intervenue en raison d'une erreur de répartition entre capital et intérêts d'une échéance antérieurement au transfert de la compétence, entraînant une recette de 0,6 K€ de capital.

Hors épargne brute, le financement de ces dépenses a notamment été assuré par l'encaissement de 0,5 M€ de subventions et par l'affectation du résultat repris de 2018. A noter qu'aucune mobilisation d'emprunt n'est intervenue au cours de l'année 2019.

### 3. Résultats 2019 du Budget annexe Eau

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	9 502 680,53	5 029 539,99
	Dépenses réalisées d'ordre	3 703 136,80	8 933 151,32
	<b>Total</b>	<b>13 205 817,33</b>	<b>13 962 691,31</b>
Recettes	Recettes réalisées réelles	12 761 868,68	2 878 201,27
	Recettes réalisées d'ordre	726 720,60	11 909 567,52
	<b>Total</b>	<b>13 488 589,28</b>	<b>14 787 768,79</b>
<b>Résultats de l'exercice par section</b>		<b>282 771,95</b>	<b>825 077,48</b>
<b>Résultat 2018</b>		<b>3 533 672,18</b>	<b>-961 349,38</b>
<b>Résultat de clôture par section</b>		<b>3 816 444,13</b>	<b>-136 271,90</b>
<b>RESULTAT TOTAL</b>		<b>3 680 172,23 €</b>	
<b>Besoin de financement des RàR</b>		<b>857 106,79 €</b>	
<b>EXCEDENT A AFFECTER EN 2020</b>		<b>2 823 065,44 €</b>	

Le résultat total 2019 du budget Eau s'élève à 2,8 M€ après couverture des restes à réaliser 2019.

Le déficit d'investissement et la couverture du besoin de financement des restes à réaliser (1 M€) sont financés par l'excédent de fonctionnement (3,8 M€).

I/ Le budget annexe Assainissement

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (opérations réelles)					
	CA 2018	Budget 2019	CA 2019	% de réalisation 2019	% évolution 2019/2018
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Assainissement</b>					
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>					
Charges de personnel	2 910 411	3 190 000	3 031 249	95,0%	4,2%
Dépenses de fonctionnement courantes	4 143 739	4 577 526	4 186 934	91,5%	1,0%
Remboursement des intérêts de la dette et frais financiers	1 290 684	807 858	745 501	92,3%	-42,2%
Transfert des résultats	105 433	0	0	-	-100,0%
<b>Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute</b>	<b>8 450 267</b>	<b>8 575 384</b>	<b>7 963 684</b>	<b>92,9%</b>	<b>-5,8%</b>
Epargne brute	11 083 572	12 528 882	7 510 639	59,9%	-32,2%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>19 533 839</b>	<b>21 104 266</b>	<b>15 474 323</b>	<b>73,3%</b>	<b>-20,8%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>					
Redevance assainissement	10 570 090	10 800 000	10 765 177	99,7%	1,8%
Eaux pluviales	1 190 000	1 190 000	1 190 000	100,0%	0,0%
Autres recettes de fonctionnement	2 767 970	1 484 829	3 519 146	237,0%	27,1%
Transfert des résultats	5 005 779	0	0	-	-100,0%
Reprise des résultats de N-1	-	7 629 437	-	-	-
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>19 533 839</b>	<b>21 104 266</b>	<b>15 474 323</b>	<b>73,3%</b>	<b>-20,8%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Assainissement</b>					
<b>Dépenses d'investissement :</b>					
Travaux réseaux et branchements	3 324 888	2 007 966	1 389 935	69,2%	-58,2%
Construction et bâtiments	1 243 987	6 081 882	4 063 285	66,8%	226,6%
Mobilier, Matériel	295 375	1 500 822	879 737	58,6%	197,8%
Autres dépenses d'investissement	1 825 561	5 391 142	4 473 949	83,0%	145,1%
Transfert des résultats	173 456	0	0	-	-100,0%
Remboursement du capital de la dette	4 189 707	2 889 000	2 817 095	97,5%	-32,8%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>11 052 974</b>	<b>17 870 811</b>	<b>13 624 001</b>	<b>76,2%</b>	<b>23,3%</b>
<b>Recettes d'investissement :</b>					
Subventions	790 114	4 596 770	2 529 888	55,0%	220,2%
FCTVA	2 153	17 030	17 030	100,0%	691,0%
Autres recettes d'investissement	123 878	0	0	-	-100,0%
Transfert des résultats	4 430 189	0	0	-	-100,0%
Reprise des résultats de N-1	-	2 762 439	708 646	25,7%	-
Recours à l'emprunt	1 943 632	5 562 227	127 490	2,3%	-93,4%
<b>Total des recettes d'investissement hors épargne brute</b>	<b>7 289 966</b>	<b>12 938 466</b>	<b>3 383 053</b>	<b>26,1%</b>	<b>-53,6%</b>
Epargne brute	11 083 572	12 528 882	7 510 639		-32,2%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>18 373 538</b>	<b>25 467 348</b>	<b>10 893 692</b>	<b>42,8%</b>	<b>-40,7%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute</b>	<b>19 503 242</b>	<b>26 446 195</b>	<b>21 587 685</b>	<b>81,6%</b>	<b>10,7%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES hors épargne brute</b>	<b>26 823 805</b>	<b>34 042 732</b>	<b>18 857 376</b>	<b>55,4%</b>	<b>-29,7%</b>
<b>RESULTAT (intégrant les résultats N-1 transférés)</b>	<b>10 394 248</b>		<b>6 952 922</b>		

**1. Fonctionnement (15,5 M€ dont 7,5 M€ d'autofinancement)**

Les **charges de personnel** s'élèvent à 3 M€ (taux de réalisation de 95 %) et représentent 38,1 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les **dépenses de fonctionnement courantes** représentent 4,2 M€ et comprennent notamment l'achat d'énergie, de produits de traitement, de matériels, d'analyses, de prestations. Elles concernent également les frais de formation et les contributions aux charges du budget principal et du budget eau ; ces dernières s'élèvent respectivement à 902 K€ et 389 K€.

Le remboursement des **intérêts de la dette** s'élève à 746 K€

Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 15,5 M€ et se répartissent sur les postes suivants :

- la redevance d'assainissement (10,8 M€) ;
- la contribution eaux pluviales (1,2 M€, reversement du budget principal) ;

- les autres recettes de fonctionnement (3,5 M€), comprennent notamment l'encaissement de la prime d'épuration (0,8 M€), la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (2 M€), des recettes exceptionnelles (0,1 M€), des travaux de branchement, des contrôles de conformité, de l'admission des matières de vidange et des subventions ;

## 2. Investissement (13,6 M€ en dépenses)

Les dépenses d'équipement réalisées (hors travaux en régie, mouvement d'ordre : 414 K€) se montent à 10,8 M€ : avec le budget Eau mais aussi la partie eaux pluviales sur le budget principal, cela représente près de 15 M€ de dépenses d'équipement réalisées en 2019 au titre de la compétence Eau et Assainissement.

En 2019, les travaux consacrés aux réseaux et aux branchements ont mobilisé 1,4 M€.

Les dépenses d'investissement destinées aux bâtiments se sont réalisées à hauteur de 4,1 M€ et ont porté notamment sur :

- la sécurisation de postes de refoulement
- la réfection des chemins de roulement des dessableurs à la station de Port Douvot
- les travaux de sécurisation et de réfection de sites
- la mise en place de panneaux photovoltaïques à Port Douvot
- les interventions et la maintenance du système de télégestion
- les travaux sur les postes de refoulement
- la restructuration du bâtiment administratif à Port Douvot
- les travaux de modernisation de l'unité de méthanisation à Port Douvot

Les acquisitions de mobilier et matériel se sont élevées à 0,9 M€.

Les autres dépenses d'investissement ont mobilisé 4,5 M€ et concernent les travaux de restructuration du bassin versant de l'Ognon.

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 2,8 M€.

Hors épargne brute, le financement de ces dépenses a notamment été assuré par l'encaissement de 2,5 M€ de subventions, l'affectation et reprise des résultats budgétaires 2018 pour 2,8 M€ (dont excédent d'investissement) et par la mobilisation d'emprunt pour 0,1 M€ (correspondant à la reprise dans l'encours des emprunts qui avaient été transférés par erreur sur le budget de l'Eau).

## 3. Résultats 2019 du Budget annexe Assainissement

		Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	Dépenses réalisées réelles	7 963 684,33	13 624 000,86
	Dépenses réalisées d'ordre	5 282 999,15	1 460 901,42
	<b>Total</b>	<b>13 246 683,48</b>	<b>15 084 902,28</b>
<b>Recettes</b>	Recettes réalisées réelles	15 474 322,88	3 383 053,41
	Recettes réalisées d'ordre	1 337 023,00	5 406 877,57
	<b>Total</b>	<b>16 811 345,88</b>	<b>8 789 930,98</b>
<b>Résultats de l'exercice par section</b>		<b>3 564 662,40</b>	<b>-6 294 971,30</b>
<b>Résultat 2018</b>		<b>7 629 437,00</b>	<b>2 053 793,42</b>
<b>Résultat de clôture par section</b>		<b>11 194 099,40</b>	<b>-4 241 177,88</b>
<b>RESULTAT TOTAL</b>		<b>6 952 921,52 €</b>	
<b>Besoin de financement des RàR</b>		<b>1 630 860,61 €</b>	
<b>EXCEDENT A AFFECTER EN 2020</b>		<b>5 322 060,91 €</b>	

Le résultat total 2019 du budget Assainissement s'élève à 5,3 M€ après couverture des restes à réaliser 2019.

Le déficit d'investissement et le besoin de financement des restes à réaliser (5,9 M€) sont financés par l'excédent de fonctionnement (11,2 M€).

#### J/ Le budget annexe Chauffage Urbain

Le Grand Besançon exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, en lieu et place des communes membres la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou froid urbains ».

Seule la Ville de Besançon exerçait cette compétence avant le transfert. Comme il s'agit d'un service industriel et commercial, la gestion de cette compétence doit obligatoirement faire l'objet d'un budget annexe autonome. C'est pourquoi ce nouveau budget annexe a été créé, permettant d'effectuer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 les dépenses et les recettes nécessaires. Ces dernières sont budgétisées hors taxes, ce budget étant assujéti à la TVA.

<b>BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN (opérations réelles)</b>			
	<b>Budget 2019</b>	<b>CA 2019</b>	<b>% de réalisation</b>
<b> FONCTIONNEMENT du budget annexe Chauffage urbain</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Charges de personnel	65 100	62 638	96,2%
Dépenses de fonctionnement courantes	364 246	302 632	83,1%
Remboursement des intérêts de la dette et frais financiers	283 171	278 669	98,4%
Transfert des résultats	0	0	-
<b>Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute</b>	<b>712 517</b>	<b>643 939</b>	<b>90,4%</b>
Epargne brute	619 883	2 654 788	428,3%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 898 300</b>	<b>3 298 727</b>	<b>113,8%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Redevance fermier Chauffage Urbain	1 493 414	1 888 346	126,4%
Chauffage urbain produit cogénération	135 250	136 678	101,1%
Autres recettes de fonctionnement	100	4 167	4166,7%
Transfert des résultats	1 269 536	1 269 536	100,0%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>2 898 300</b>	<b>3 298 727</b>	<b>113,8%</b>
<b> INVESTISSEMENT du budget annexe Chauffage urbain</b>			
<b>Dépenses d'investissement :</b>			
Travaux conformité chaufferie	437 712	14 910	3,4%
Travaux développement réseau	1 238 010	264 221	21,3%
Mobilier, Matériel	2 725	0	0,0%
Autres dépenses d'investissement	25 000	0	0,0%
Transfert des résultats	0	0	-
Remboursement du capital de la dette	828 000	827 650	100,0%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>2 531 447</b>	<b>1 106 780</b>	<b>43,7%</b>
<b>Recettes d'investissement :</b>			
Subventions	14 630	14 625	100,0%
Frais de raccordement	102 732	206 572	201,1%
Transfert des résultats	163 490	163 490	100,0%
Recours à l'emprunt	821 348	800 000	97,4%
<b>Total des recettes d'investissement hors épargne brute</b>	<b>1 102 200</b>	<b>1 184 687</b>	<b>107,5%</b>
Epargne brute	619 883	2 654 788	428,3%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 722 083</b>	<b>3 839 475</b>	<b>223,0%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute</b>	<b>3 243 964</b>	<b>1 750 719</b>	<b>54,0%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES hors épargne brute</b>	<b>4 000 500</b>	<b>4 483 414</b>	<b>112,1%</b>
<b>RESULTAT (intégrant les résultats N-1 transférés)</b>		<b>2 732 695</b>	

#### 1. Fonctionnement (3,3 M€ dont 2,7 M€ d'autofinancement)

La production et la gestion de chaleur étant en gestion affermée, l'essentiel des dépenses d'exploitation se retrouve dans la comptabilité du délégataire.

Les charges de personnel s'élèvent à 63 K€.

Les dépenses de fonctionnement courantes ont représenté 303 K€. Elles comprennent notamment les charges liées au contrat de prestations de services, des frais d'études et la contribution aux charges du budget principal.

Le remboursement des intérêts de la dette représente 279 K€ en 2019.

Les recettes fonctionnement correspondent à la redevance versée par le fermier pour 1,9 M€, au produit de cogénération (137 K€) et au versement par la Ville de Besançon des excédents de son budget communal de chauffage urbain à sa clôture (1,3 M€ en fonctionnement et 163 K€ en investissement).

### 2. Investissement (1,1 M€ en dépenses)

Les dépenses d'équipement (0,3 M€) se concentrent principalement sur les travaux de sécurisation et d'extension du réseau et sur les travaux de mise en conformité des installations.

Le remboursement du capital de la dette est réalisé à hauteur de 828 K€.

Hors autofinancement, les recettes d'investissement reposent sur le recours à l'emprunt (0,8 M€), la facturation de frais de raccordement (207 K€) et le versement de subvention par l'ADEME (14 K€).

### 3. Résultats 2019 du Budget annexe Chauffage Urbain

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	643 938,89	1 106 780,33
	Dépenses réalisées d'ordre	1 166 077,67	359 576,53
	<b>Total</b>	<b>1 810 016,56</b>	<b>1 466 356,86</b>
Recettes	Recettes réalisées réelles	3 298 726,95	1 184 687,10
	Recettes réalisées d'ordre	359 576,53	1 166 077,67
	<b>Total</b>	<b>3 658 303,48</b>	<b>2 350 764,77</b>
<b>Résultats de l'exercice par section</b>		<b>1 848 286,92</b>	<b>884 407,91</b>
<b>Résultat 2018</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat de clôture par section</b>		<b>1 848 286,92</b>	<b>884 407,91</b>
<b>RESULTAT TOTAL</b>		<b>2 732 694,83 €</b>	
<b>Besoin de financement des RàR</b>		<b>1 415 876,53 €</b>	
<b>EXCEDENT A AFFECTER EN 2020</b>		<b>1 316 818,30 €</b>	

Le résultat total 2019 du budget Chauffage Urbain s'élève à 1,3 M€ après couverture des restes à réaliser 2019.

Les excédents de fonctionnement (1,8 M€) et d'investissement (0,9 M€) couvrent le besoin de financement des restes à réaliser (1,4 M€).

-----

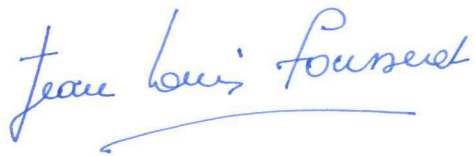
Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT:

- A l'unanimité, le Conseil élit M. Gabriel BAULIEU comme Président de séance ;
- M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de GBM, se retire et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 8 absentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le Compte administratif 2019 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, Conservatoire à Rayonnement Régional, Zone du Noret, Aménagement de zone nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Autres ZAE, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Jean-Louis FOUSSERET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 8

Ne prennent pas part au vote : 1

## Annexe 1 : Présentation par chapitres budgétaires du CA 2019, hors résultats

BUDGET PRINCIPAL						
Fonctionnement			Investissement			
	Chapitre	CA 2019	Chapitre	CA 2019		
<b>Dépenses</b>	opérations réelles	011 Charges générales	18 646 882,63 €	16 Remboursement capital	3 756 918,27 €	
		012 Charges de personnel	38 167 637,76 €	20 Immobilisations incorporelles	3 494 973,69 €	
		014 Atténuation de produits	13 600 723,28 €	204 Subventions d'équipement versées	6 979 669,63 €	
		65 Autres charges de gestion courante	32 456 684,46 €	21 Immobilisations corporelles	23 216 353,38 €	
		66 Charges financières	390 691,12 €	23 Immobilisation en cours	5 153 319,86 €	
		67 Charges exceptionnelles	94 223,21 €	26 Participations et créances rattachées à des participations	597 871,50 €	
					27 Autres immobilisations financières	336 349,32 €
					45811 Opération /s mdt ISI FC	7 920,00 €
					45816 Opération /s mdt RD108 Serre-Les-Sapins	39 586,20 €
			<b>Total opérations réelles</b>	<b>103 356 842,46 €</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>43 582 961,85 €</b>
<b>Dépenses</b>	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement)	9 722 758,74 €	040 Opération d'ordre de transfert entre section	8 416 144,79 €	
				041 Opérations patrimoniales	326 929,67 €	
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>9 722 758,74 €</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>8 743 074,46 €</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>113 079 601,20 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>52 326 036,31 €</b>		
<b>Recettes</b>	opérations réelles	70 Produits des services	10 737 901,21 €	10 Dotations Fonds divers Reserves	21 094 992,95 €	
		73 Impôts et taxes	92 598 990,73 €	13 Subventions d'investissement reçues	12 260 516,76 €	
		74 Dotations, subventions et participations	22 973 173,69 €	16 Recours à l'emprunt	436 176,16 €	
		75 Produits de gestion courante	824 524,22 €	204 Subventions d'équipement versées	6 614,91 €	
		76 Produits financiers	52 135,72 €	21 Immobilisations corporelles	26 249,00 €	
		77 Produits exceptionnels	765 939,40 €	23 Immobilisation en cours	213 480,00 €	
		013 Atténuations de charges	182 159,63 €	27 Autres immobilisations financières	55 000,00 €	
					45821 Opération /s mdt ISI FC	300 000,00 €
					45828 Opération /s mise à niveau des bâtiment centre hébergement sécurité	274 831,00 €
			<b>Total opérations réelles</b>	<b>128 134 824,60 €</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>34 667 860,78 €</b>
<b>Recettes</b>	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement)	8 416 144,79 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	9 722 758,74 €	
				041 Opérations patrimoniales	326 929,67 €	
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>8 416 144,79 €</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>10 049 688,41 €</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>136 550 969,39 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>44 717 549,19 €</b>		

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
Fonctionnement			Investissement		
	Chapitre	CA 2019	Chapitre	CA 2019	
<b>Dépenses</b>	opérations réelles	011 Charges générales	46 932 731,26 €	16 Remboursement de l'emprunt	6 274 463,24 €
		012 Charges de personnel	750 160,45 €	20 Immobilisations incorporelles	256 081,83 €
		65 Autres charges de gestion courante	5 640,11 €	21 Immobilisations corporelles	8 409 872,29 €
		66 Charges financières	2 784 736,25 €	23 Immobilisations en cours	2 395 892,86 €
		67 Charges exceptionnelles	335 813,58 €		
		014 Atténuations de produits	45 209,65 €		
			<b>Total opérations réelles</b>	<b>50 854 291,30 €</b>	<b>Total opérations réelles</b>
<b>Dépenses</b>	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	12 609 859,82 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	2 251 197,36 €
				041 Opérations patrimoniales	8 028 574,47 €
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>12 609 859,82 €</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>10 279 771,83 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>63 464 151,12 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 616 082,05 €</b>	
<b>Recettes</b>	opérations réelles	70 Produits des services	11 863 017,36 €	10 Dotations Fonds divers Reserves	3 152 807,52 €
		73 Impôts et taxes	33 371 876,73 €	13 Subventions d'investissement	2 641 945,28 €
		74 Dotations, subventions et participations	15 818 766,11 €	16 Recours à l'emprunt	2 000 000,00 €
		75 Produits de gestion courante	421 828,38 €	21 Immobilisations corporelles	2 481,67 €
		77 Produits exceptionnels	743 296,40 €		
			<b>Total opérations réelles</b>	<b>62 218 784,98 €</b>	<b>Total opérations réelles</b>
<b>Recettes</b>	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	2 251 197,36 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	12 609 859,82 €
				041 Opérations patrimoniales	8 028 574,47 €
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>2 251 197,36 €</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>20 638 434,29 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>64 469 982,34 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>28 435 668,76 €</b>	



BUDGET ANNEXE DECHETS					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2019	Chapitre	CA 2019
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	14 747 207,38 €	21 Immobilisations corporelles	1 460 837,39 €
		012 Charges de personnel	7 572 039,17 €		
		65 Autres charges de gestion courante	70 461,80 €		
		67 Charges exceptionnelles	102 712,81 €		
	Total opérations réelles		22 492 421,16 €	Total opérations réelles	1 460 837,39 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	934 948,96 €	040 Opération d'ordre de transfert entre section	236 656,71 €
Total opérations d'ordre		934 948,96 €	Total opérations d'ordre	236 656,71 €	
TOTAL		23 427 370,12 €	TOTAL	1 697 494,10 €	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	19 800 863,91 €	16 Recours à l'emprunt	0,00 €
		74 Dotations, subventions et participations	3 036 527,45 €	10 Dotations Fonds divers Reserves	0,00 €
		75 Produits de gestion courante	56 368,18 €	13 Subventions d'investissement	43 659,93 €
		77 Produits exceptionnels	69 489,27 €		
		013 Atténuations de charges	45 173,61 €		
		Total opérations réelles	23 008 422,42 €	Total opérations réelles	43 659,93 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	236 656,71 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	934 948,96 €
		Total opérations d'ordre	236 656,71 €	Total opérations d'ordre	934 948,96 €
	TOTAL		23 245 079,13 €	TOTAL	978 608,89 €

BUDGET ANNEXE CRR					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2019	Chapitre	CA 2019
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	738 671,75 €	16 Remboursement de l'emprunt	661 668,00 €
		012 Charges de personnel	5 048 072,04 €	20 Immobilisations incorporelles	8 985,00 €
		65 Autres charges de gestion courante	27 217,48 €	21 Immobilisations corporelles	213 736,71 €
		66 Charges financières	107 841,46 €		
		67 Charges exceptionnelles	15 331,98 €		
		Total opérations réelles	5 937 134,71 €	Total opérations réelles	884 389,71 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	197 963,71 €		
	Total opérations d'ordre	197 963,71 €	Total opérations d'ordre	0,00 €	
TOTAL		6 135 098,42 €	TOTAL	884 389,71 €	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	544 733,26 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	629 078,70 €
		74 Dotations, subventions et participations	783 595,42 €	13 Subventions d'investissement	6 447,92 €
		75 Produits de gestion courante	5 373 934,10 €		
		77 Produits exceptionnels	38 961,95 €		
		013 Atténuations de charges	11 341,60 €		
		Total opérations réelles	6 752 566,33 €	Total opérations réelles	635 526,62 €
	opérations d'ordre			040 Opérations d'ordre de transfert entre section	197 963,71 €
	Total opérations d'ordre	0,00 €	Total opérations d'ordre	197 963,71 €	
TOTAL		6 752 566,33 €	TOTAL	833 490,33 €	

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2019	Chapitre	CA 2019
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	180 456,26 €		
		Total opérations réelles	180 456,26 €	Total opérations réelles	0,00 €
	opérations d'ordre			040 Opérations d'ordre de transfert entre section	180 456,26 €
		Total opérations d'ordre	0,00 €	Total opérations d'ordre	180 456,26 €
TOTAL		180 456,26 €	TOTAL	180 456,26 €	
Recettes	opérations réelles			16 Emprunts	180 456,26 €
		Total opérations réelles	0,00 €	Total opérations réelles	180 456,26 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	180 456,26 €		
		Total opérations d'ordre	180 456,26 €	Total opérations d'ordre	0,00 €
TOTAL		180 456,26 €	TOTAL	180 456,26 €	

BUDGET ANNEXE ZONE DES PORTES DE VESOUL					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2019	Chapitre	CA 2019
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	27 314,72 €		
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>27 314,72 €</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>0,00 €</b>
	opérations d'ordre			040 Opérations d'ordre de transfert entre section	27 314,72 €
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>27 314,72 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>27 314,72 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 314,72 €</b>
Recettes	opérations réelles			16 Recours à l'emprunt	27 314,72 €
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>27 314,72 €</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	27 314,72 €		
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>27 314,72 €</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>27 314,72 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 314,72 €</b>

BUDGET ANNEXE AIRE INDUSTRIELLE BESANCON OUEST						
		Fonctionnement		Investissement		
		Chapitre	CA 2019	Chapitre	CA 2019	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	1 677 422,04 €	16 Remboursement capital	66 588,00 €	
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>1 677 422,04 €</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>66 588,00 €</b>	
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	12 045 555,45 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	12 960 655,17 €	
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>12 045 555,45 €</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>12 960 655,17 €</b>	
		<b>TOTAL</b>	<b>13 722 977,49 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 027 243,17 €</b>	
Recettes	opérations réelles	70	311 489,00 €	16 Recours à l'emprunt	56 200,00 €	
		74 Dotations, subventions et participations	206 513,11 €			
		77	10 000,00 €			
			<b>Total opérations réelles</b>	<b>528 002,11 €</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>56 200,00 €</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	12 960 655,17 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	12 045 555,45 €	
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>12 960 655,17 €</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>12 045 555,45 €</b>	
		<b>TOTAL</b>	<b>13 488 657,28 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 101 755,45 €</b>	

BUDGET ANNEXE AUTRES ZAE					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2019	Chapitre	CA 2019
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	358 778,54 €		
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>358 778,54 €</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>0,00 €</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	126 712,73 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	358 778,54 €
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>126 712,73 €</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>358 778,54 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>485 491,27 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>358 778,54 €</b>
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	79 161,83 €	16 Recours à l'emprunt	128 013,67 €
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>79 161,83 €</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>128 013,67 €</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	358 778,54 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	126 712,73 €
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>358 778,54 €</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>126 712,73 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>437 940,37 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>254 726,40 €</b>

BUDGET ANNEXE EAU					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2019	Chapitre	CA 2019
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	2 670 967,73 €	16 Remboursement de capital	2 186 746,27 €
		012 Charges de personnel	2 637 012,26 €	20 Immobilisations incorporelles	104 958,03 €
		014 Atténuation de produits	2 753 810,00 €	21 Immobilisations corporelles	2 303 819,34 €
		65 Autres charges de gestion courante	41 327,65 €	23 Immobilisations en cours	434 016,35 €
		66 Charges financières	387 035,73 €		
		67 Charges exceptionnelles	1 012 527,16 €		
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>9 502 680,53 €</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>5 029 539,99 €</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	3 703 136,80 €	040 Opération d'ordre de transfert entre section	726 720,60 €
				041 Opérations patrimoniales	8 206 430,72 €
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>3 703 136,80 €</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>8 933 151,32 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>13 205 817,33 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 962 691,31 €</b>	

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2019	Chapitre	CA 2019
Dépenses	opérations réelles	70 Produits des services	12 586 799,65 €	10 Dotations Fonds divers Reserves	2 365 252,98 €
		74 Dotations, subventions et participations	13 713,00 €	13 Subventions d'investissement	510 747,00 €
		75 Produits de gestion courante	120 301,06 €	27 Autres immobilisations financières	1 638,00 €
		77 Produits exceptionnels	36 146,91 €	16 Recours à l'emprunt	563,29 €
		013 Atténuations de charges	4 908,06 €		
			<b>Total opérations réelles</b>	<b>12 761 868,68 €</b>	<b>Total opérations réelles</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	726 720,60 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	3 703 136,80 €
				041 Opérations patrimoniales	8 206 430,72 €
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>726 720,60 €</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>11 909 567,52 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>13 488 589,28 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 787 768,79 €</b>

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2019	Chapitre	CA 2019
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	3 963 810,97 €	16 Remboursement de capital	2 817 095,47 €
		012 Charges de personnel	3 031 248,55 €	20 Immobilisations incorporelles	300 264,48 €
		65 Autres charges de gestion courante	5 751,36 €	21 Immobilisations corporelles	2 730 610,76 €
		66 Charges financières	745 501,20 €	23 Immobilisations en cours	7 776 030,15 €
		67 Charges exceptionnelles	217 372,25 €		
			<b>Total opérations réelles</b>	<b>7 963 684,33 €</b>	<b>Total opérations réelles</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	5 282 999,15 €	040 Opération d'ordre de transfert entre section	1 337 023,00 €
				041 Opérations patrimoniales	123 878,42 €
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>5 282 999,15 €</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>1 460 901,42 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>13 246 683,48 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 084 902,28 €</b>

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2019	Chapitre	CA 2019
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	59 304,69 €	16 Remboursement de capital	827 649,79 €
		012 Charges de personnel	62 637,33 €	23 Immobilisations en cours	279 130,54 €
		65 Autres charges de gestion courante	243 328,12 €		
		66 Charges financières	278 668,75 €		
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>643 938,89 €</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>1 106 780,33 €</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 166 077,67 €	040 Opération d'ordre de transfert entre section	359 576,53 €
<b>Total opérations d'ordre</b>		<b>1 166 077,67 €</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>359 576,53 €</b>	
		<b>TOTAL</b>	<b>1 810 016,56 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 466 356,86 €</b>
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	136 677,60 €	16 Recours à l'emprunt	800 000,00 €
		75 Produits de gestion courante	1 888 346,45 €	10 Dotations Fonds divers Reserves	163 489,87 €
		77 Produits exceptionnels	1 273 702,90 €	13 Subventions d'investissement	221 197,23 €
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>3 298 726,95 €</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>1 184 687,10 €</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	359 576,53 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 166 077,67 €
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>359 576,53 €</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>1 166 077,67 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>3 658 303,48 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 350 764,77 €</b>

### Présentation du CA 2019 consolidé toutes opérations

BUDGETS CONSOLIDES CA 2019						
		Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement + Investissement
Dépenses	Total opérations réelles	202 994 964,94	Total opérations réelles	83 091 408,35		286 086 373,29
	Total opérations d'ordre	45 790 013,03	Total opérations d'ordre	43 540 336,96		89 330 349,99
	<b>TOTAL</b>	<b>248 784 977,97</b>	<b>TOTAL</b>	<b>126 631 745,31</b>		<b>375 416 723,28</b>
Recettes	Total opérations réelles	252 256 680,78	Total opérations réelles	50 982 208,23		303 238 889,01
	Total opérations d'ordre	26 854 523,68	Total opérations d'ordre	62 475 826,31		89 330 349,99
	<b>TOTAL</b>	<b>279 111 204,46</b>	<b>TOTAL</b>	<b>113 458 034,54</b>		<b>392 569 239,00</b>

## Annexe 2 : Les informations financières (ratios du budget principal)

Ratios obligatoires (Budget principal)		GBM	Moyennes nationales des communautés d'agglomération *
		CA 2019	source FSL - CA 2018
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	517 €	656 €
2	Produit des impositions directes/population	381 €	356 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	645 €	740 €
4	Dépenses d'équipement brut/population	164 €	123 €
		<i>soit 199 € avec les subventions d'équipements et opérations sous mandat</i>	
5	Encours de dette/population	64 €	413 €
6	DGF/population	94 €	100 €
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	36,9%	31,3%
9	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	83,0%	94,0%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	25,4%	16,6%
		<i>soit 30,9% avec les subventions d'équipements et opérations sous mandat</i>	
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	9,9%	55,9%

\* Moyennes nationales des 7 Communautés d'Agglomération des 34 villes de 100 000 à 300 000 hbts de la métropole

### Annexe 3 : l'échéancier des garanties d'emprunts accordées par le Grand Besançon

ECHANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR GRAND BESANCON METROPOLE												
ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2019	ANNEE 2020	ANNEE 2021	ANNEE 2022	ANNEE 2023	ANNEE 2024	ANNEE 2025	ANNEE 2026	ANNEE 2027	ANNEE 2028	ANNEE 2029	
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté	265 606	260 901	256 196	251 491	246 786	242 080	237 375	232 670	227 965	223 260	218 555	
Mutualité Française du Doubs	206 021	206 021	206 021	206 021	206 021	206 021	206 021	206 021	206 021	206 021	206 021	
Les Bruyères Association	0	102 614	102 614	102 614	102 614	102 614	102 614	102 614	102 614	102 614	102 614	
Les Maisonnées ADMR du Doubs	13 381	13 283	13 185	13 087	12 989	12 891	12 794	12 696	12 598	12 500	12 402	
Sedia	25 391	25 391	246 877	229 346	229 346	229 346	229 346					
Société Foncière Habitat et Humanisme	19 035	19 744	19 744	19 744	19 744	19 744	19 744	19 744	19 744	19 744	19 744	
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon	1 550 709	1 549 069	1 564 988	1 409 330	1 333 729	1 327 505	1 323 882	1 320 349	1 316 821	1 110 265	935 351	
AXENTIA	130 195	128 210	126 254	124 326	122 425	120 552	118 706	116 885	115 091	113 321	111 576	
SAIEMB LOGEMENT	602 785	553 751	544 180	534 609	511 995	484 792	484 792	484 792	484 792	484 792	484 792	
NEOLIA	1 473 850	1 485 513	1 564 450	1 706 004	1 693 185	1 612 896	1 612 437	1 584 964	1 584 547	1 584 150	1 500 156	
Grand Besançon Habitat - OPH du Grand Besançon	1 504 822	1 599 590	1 605 412	1 607 092	1 608 780	1 610 475	1 610 433	1 608 399	1 556 331	1 450 484	1 452 219	
OPH du Département du Doubs Habitat 25	1 500 838	1 540 152	1 542 902	1 544 336	1 545 780	1 547 232	1 548 693	1 468 916	1 470 396	1 464 006	1 465 504	
ICF HABITAT NORD EST	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 397 509</b>	<b>7 589 118</b>	<b>7 897 699</b>	<b>7 852 878</b>	<b>7 738 272</b>	<b>7 621 028</b>	<b>7 611 715</b>	<b>7 262 927</b>	<b>7 201 796</b>	<b>6 876 034</b>	<b>6 613 813</b>	

ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR GRAND BESANCON METROPOLE												
ANNEE 2030	ANNEE 2031	ANNEE 2032	ANNEE 2033	ANNEE 2034	ANNEE 2035	ANNEE 2036	ANNEE 2037	ANNEE 2038	ANNEE 2039	ANNEE 2040	ANNEE 2041	ANNEE 2042
213 850	209 145	204 440	199 735	195 030	190 325	185 620	180 915	176 210	171 505	166 800	162 095	157 390
206 021	206 021	206 021	206 021	206 021	194 003	181 985	181 985	181 985	181 985	181 985	181 985	181 985
102 614	102 614	102 614	102 614	102 614	102 614	102 614	102 614	102 614	102 614	102 614	102 614	102 614
12 304	12 206	12 109	12 011	11 913	11 815	11 717	11 619	7 219	6 730	6 632	6 534	6 436
19 744	19 744	19 744	19 744	19 744	19 744	19 744	19 744	19 744	19 744	19 744	19 744	19 744
662 731	606 258	548 217	338 304	338 304	264 498	175 139	117 330	92 854				
109 855	108 158	106 483	104 831	103 201	101 592	100 004	98 435	96 885	95 352	93 837	92 337	90 851
484 792	484 792	484 792	440 697	440 697	440 697	440 697	440 697	422 558	422 558	422 558	422 558	365 386
1 499 800	1 424 729	1 382 030	1 255 658	1 228 938	1 221 624	1 208 860	1 123 822	1 108 226	1 104 318	1 107 819	1 098 247	1 081 679
1 433 351	1 420 899	1 422 659	1 320 256	1 306 905	1 288 809	1 247 369	1 229 421	1 226 091	1 253 833	1 197 919	1 198 732	1 198 352
1 467 012	1 468 528	1 409 679	1 391 089	1 392 634	1 307 522	1 309 086	1 310 659	1 241 378	1 111 640	950 460	703 368	670 789
104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877
<b>6 316 952</b>	<b>6 167 972</b>	<b>6 003 667</b>	<b>5 495 839</b>	<b>5 450 878</b>	<b>5 248 121</b>	<b>5 087 711</b>	<b>4 922 117</b>	<b>4 780 640</b>	<b>4 575 156</b>	<b>4 355 245</b>	<b>4 093 091</b>	<b>3 980 104</b>

Echéancier des Garanties d'Emprunts Accordées par Grand Besançon Métropole													
ANNEE 2043	ANNEE 2044	ANNEE 2045	ANNEE 2046	ANNEE 2047	ANNEE 2048	ANNEE 2049	ANNEE 2050	ANNEE 2051	ANNEE 2052	ANNEE 2053	ANNEE 2054	ANNEE 2055	ANNEE 2056
152 685	147 980	143 275	138 570	133 865	65 167								
157 277	83 152	41 576											
102 614	102 614	102 614	102 614	102 614	102 614	102 614	102 614	102 614	102 614	102 614	102 614	102 614	102 614
6 338	6 240	6 143	6 045	5 947	5 849	5 751	5 653	5 555	5 458	5 360			
19 744	19 744	19 744	19 744	19 744	7 648	6 494	6 495	3 807	3 807	3 807	3 807	3 807	3 807
89 378	87 914	86 457	85 002	83 543	82 069	80 563	78 989	77 260	73 975	2 985	2 936	2 887	2 838
365 386	348 844	348 844	348 844	279 883	279 883	279 883	279 883	279 176	242 742	242 742	88 240	88 240	88 240
1 059 310	1 053 602	1 045 145	1 011 872	963 964	963 140	904 595	895 886	664 414	516 432	332 410	331 648	330 344	322 606
1 198 988	1 199 816	1 147 662	1 148 499	1 149 342	1 108 817	1 096 282	1 092 980	852 821	719 556	648 529	541 673	496 965	466 395
649 904	647 311	648 932	650 564	652 205	637 144	638 805	638 368	638 718	594 438	519 145	471 485	460 202	378 353
104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 876							
<b>3 906 502</b>	<b>3 802 095</b>	<b>3 695 270</b>	<b>3 616 631</b>	<b>3 495 984</b>	<b>3 357 209</b>	<b>3 219 865</b>	<b>3 100 869</b>	<b>2 624 365</b>	<b>2 259 022</b>	<b>1 857 591</b>	<b>1 542 402</b>	<b>1 485 059</b>	<b>1 364 853</b>





ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR GRAND BESANCON METROPOLE															
ANNEE 2057	ANNEE 2058	ANNEE 2059	ANNEE 2060	ANNEE 2061	ANNEE 2062	ANNEE 2063	ANNEE 2064	ANNEE 2065	ANNEE 2066	ANNEE 2067	ANNEE 2068	ANNEE 2069	ANNEE 2070	ANNEE 2071	TOTAUX
102 614	102 614	102 615	6 183	6 183	6 183	6 183	6 183	6 183	6 183	6 183	6 183	6 184			5 857 486
3 807	3 807	897	897	185	185	185	185	185	185	185	186				5 046 245
2 789	2 740	2 689	2 636	2 578	2 466										4 166 413
58 679	58 679	58 679	49 160	49 160	45 200	45 200	11 511	11 511	11 511	11 511					335 390
287 863	238 154	212 012	206 368	189 783	119 009	73 816	73 568	73 322	70 652	60 002	37 815	32 958	32 843	23 201	1 215 045
363 402	308 105	233 809	201 375	157 167	134 193	112 643	99 419	78 636	73 308	42 290	24 486	7 757			626 248
230 143	219 530	151 347	128 445	128 504	123 108	113 920	96 764	92 187	77 444	37 399	35 167	52 350			17 885 631
1 049 298	933 628	762 048	595 065	533 562	430 346	351 948	287 631	262 026	239 284	146 060	103 837	99 249	32 843	23 201	3 482 058
															15 329 669
															45 374 638
															48 663 550
															42 084 481
															3 251 173
															193 318 027

**Annexe 4 : Note de présentation brève et synthétique retraçant  
les informations financières essentielles du CA 2019 de GRAND BESANCON METROPOLE**

Les articles L.2313-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes prévoient que dans les communes et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée au budget et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

**LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE GRAND BESANCON METROPOLE**

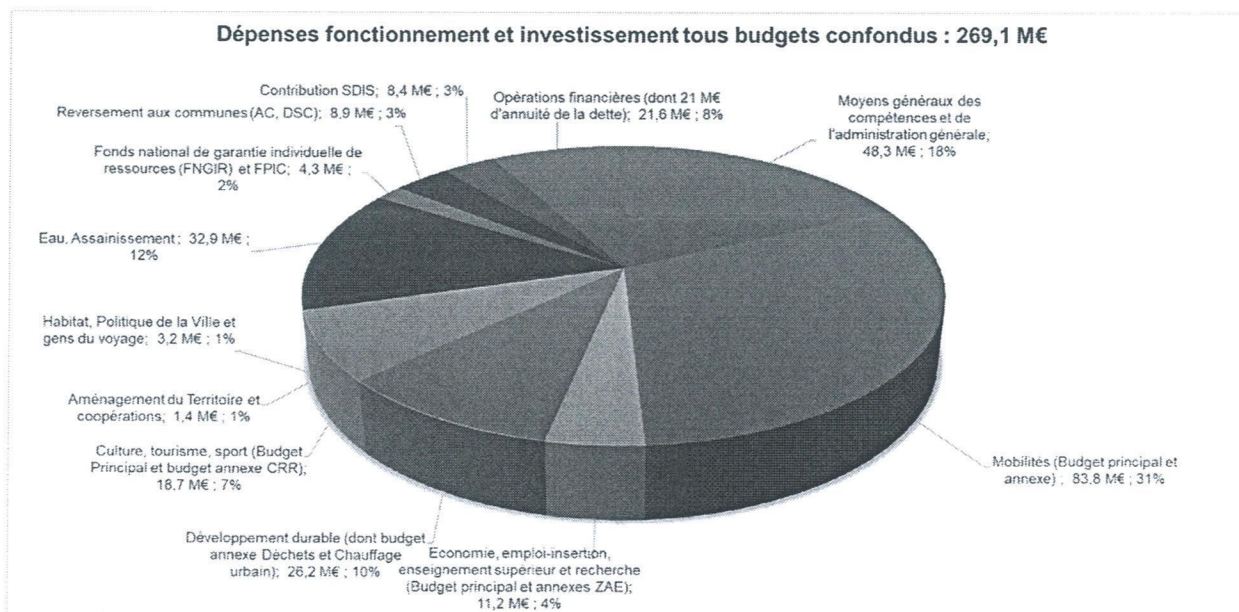
Le budget consolidé de GBM compte 11 budgets, un budget principal et 10 budgets annexes (Transports, Déchets, Conservatoire à Rayonnement Régional, Zone d'activité du Noret, Aménagement de la zone nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle Besançon Ouest, Autres ZAE, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain).

Le CA 2019 consolidé réel tous budgets confondus (investissement et fonctionnement, hors subventions d'équilibre aux budgets annexes (\*)) s'établit à :

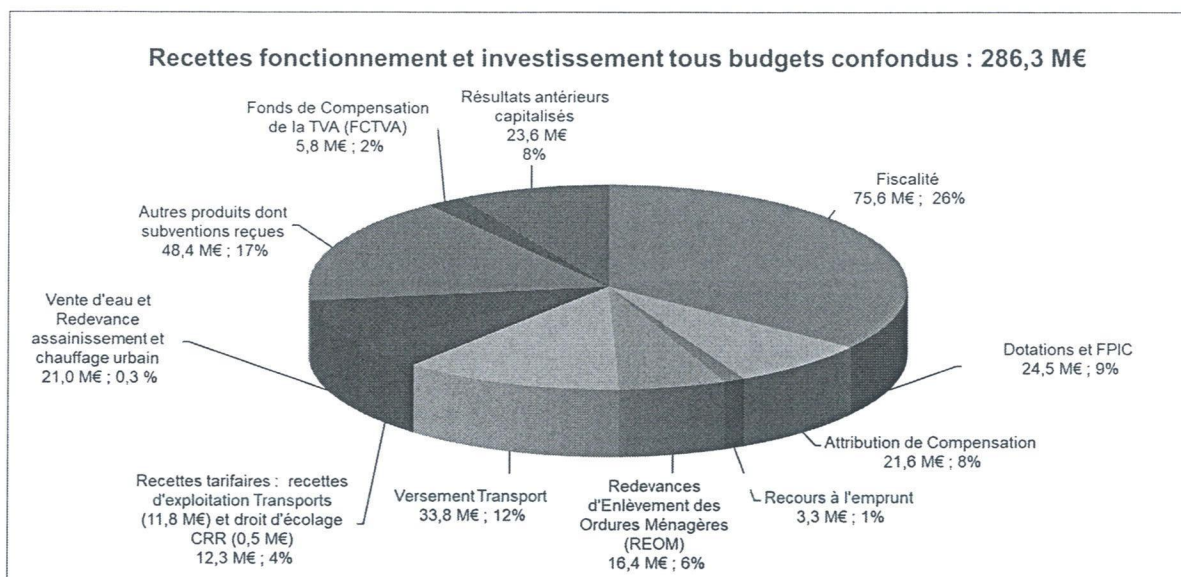
- **303 238 889 € en recettes**, correspondant à un taux de réalisation de **94,8%**,
- **286 086 373 € en dépenses**, y compris subventions d'équilibre aux budgets annexes (\*), correspondant à un taux de réalisation de **81,4 %**.

(\* ) Cette neutralisation des subventions d'équilibre permet d'éviter de les compter deux fois (en dépense au budget principal et en recette pour les budgets annexes).

**Les dépenses réelles consolidées**

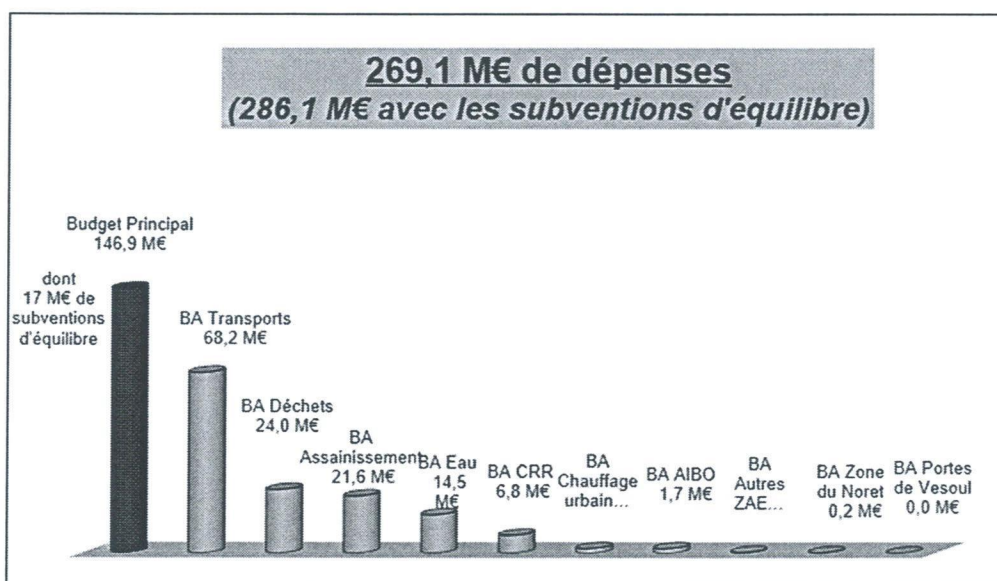


## Les recettes réelles consolidées

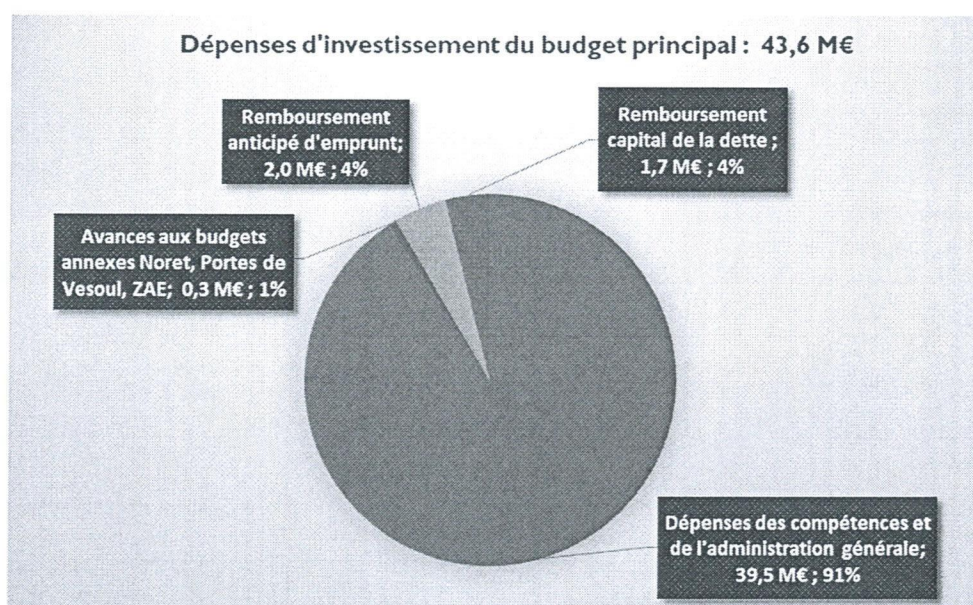
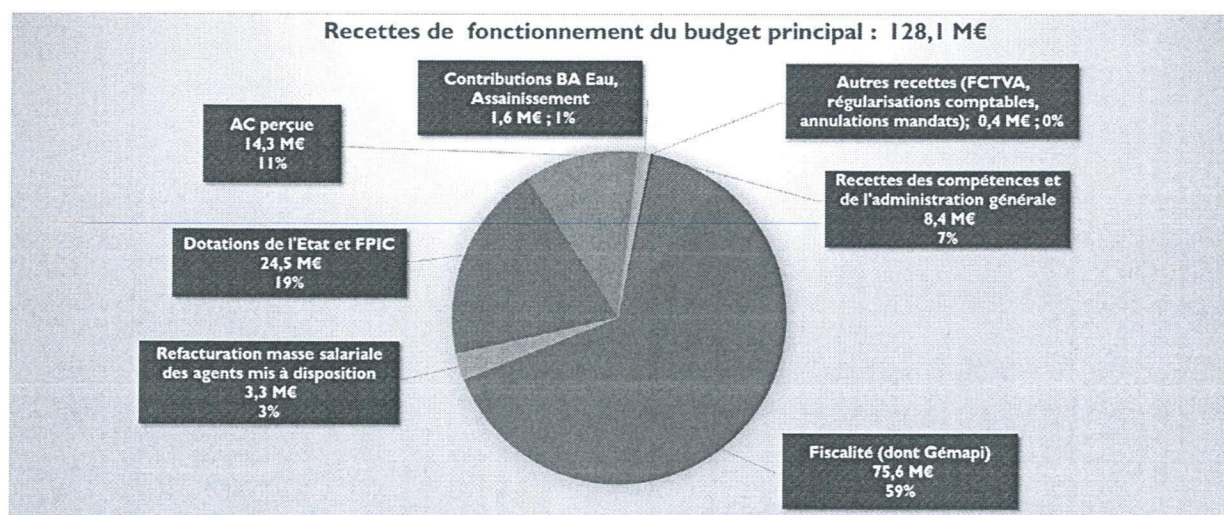
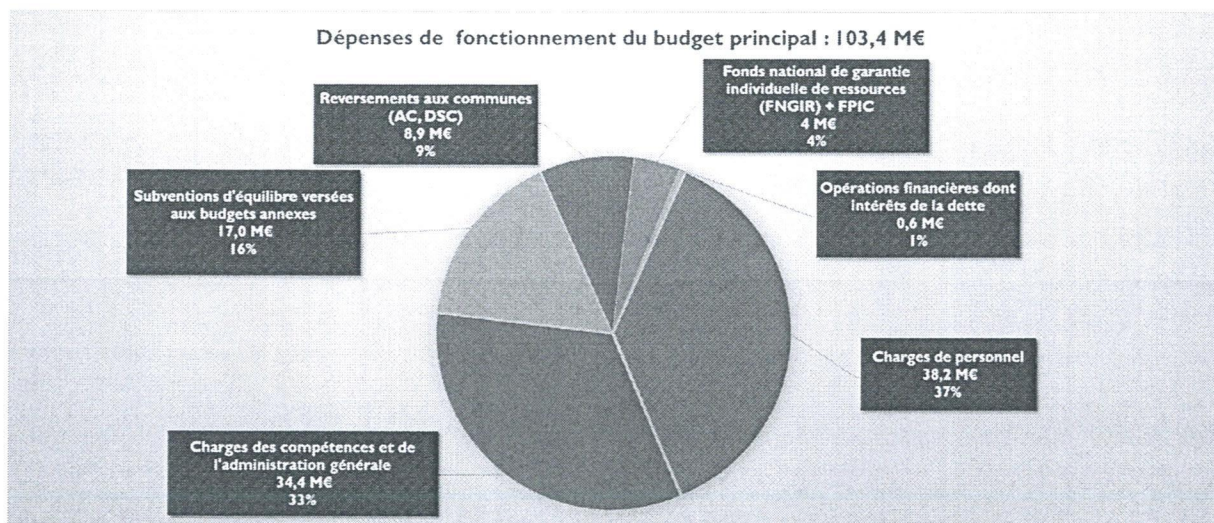


La part du budget principal s'élève à 146,9 M€ (soit 51,3 % du budget consolidé), les budgets annexes représentent quant à eux 139,2 M€.

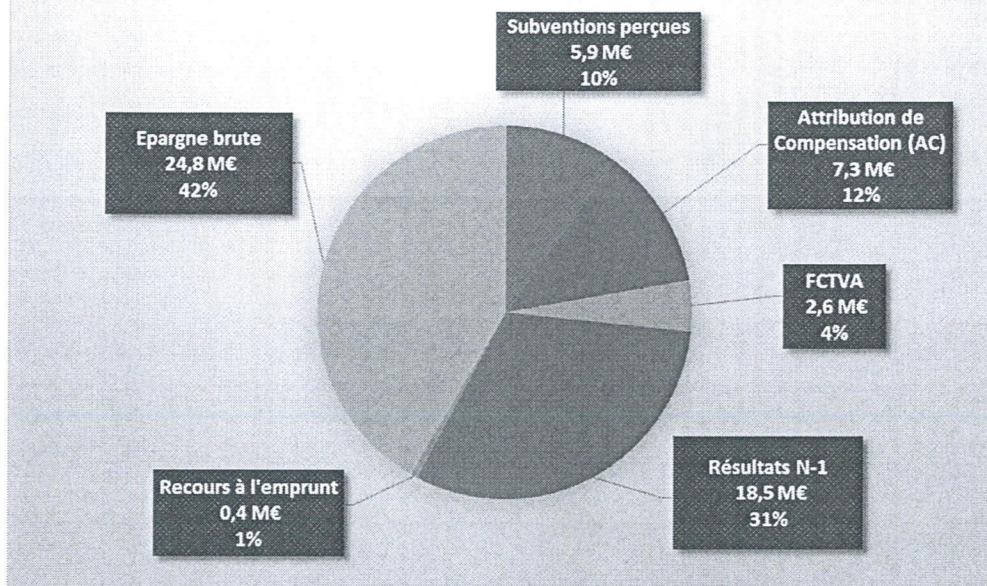
La ventilation par budget est la suivante



Le CA 2019 du budget principal s'établit comme suit :



Financement de l'investissement du budget principal : 59,4 M€



## LES ANNEXES BUDGETAIRES

Les documents budgétaires des différents budgets de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole sont assortis des annexes suivantes :

➤ **Les données synthétiques sur la situation financière de la commune.**

Plus communément appelé ratios et au nombre de 10 depuis la suppression des ratios relatifs au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (arrêté du 9 décembre 2014 relatif à l'instruction M14), les données synthétiques sont calculées pour GBM par rapport aux crédits réalisés en 2019 et par rapport à la population totale 2019.

➤ **Les différents états de la dette**

Les états A2-1 (détail des crédits de trésorerie), A2-2 (répartition par nature de dette) et A2-4 (typologie de la répartition de l'encours) retracent pour chacun des budgets concernés les informations relatives à la dette, afin de mieux appréhender la nature de la dette de cette dernière dans le contexte actuel (différents objets de financement d'un emprunt, gestion active de la dette, recours à des lignes de trésorerie ...).

**L'encours de dette du Grand Besançon ne comporte ni emprunt toxique, ni emprunt structuré.**

- pour le budget principal, 61 % de l'encours est à taux variables, 39 % à taux fixes,
- pour le budget transports, 58 % de l'encours est à taux fixes, 42 % à taux variables,
- pour le budget CRR, 100 % des prêts sont à taux fixes,
- Pour le budget eau, 80 % de l'encours est à taux fixes, 20 % à taux variables,
- Pour le budget assainissement, 95 % de l'encours est à taux fixes, 5 % à taux variables,
- Pour le budget chauffage urbain, 85 % de l'encours est à taux variables, 15 % à taux fixes,
- pour le budget général, la répartition est la suivante : 59 % de taux fixes, 41 % de taux variables.

**Les encours de dette au 31 décembre 2019 s'établissent comme suit (sans dépôts et cautionnements reçus) :**

- Budget principal : 12 538 248,10 €
- Budget annexe Transports : 118 193 344,30 €
- Budget annexe CRR : 3 161 382,00 €
- Budget annexe déchets : 0,00 €
- Budget annexe AIBO : 0,00 €
- Budget annexe Eau : 7 625 553,29 €
- Budget annexe Assainissement : 21 962 309,43 €
- Budget annexe Chauffage Urbain : 15 398 066,51 €

➤ **Les méthodes utilisées pour les amortissements**

La procédure d'amortissement est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. L'état indique pour chaque budget les procédures d'amortissement utilisées, les catégories de biens amortis et les délibérations relatives aux amortissements de certains biens.

Les subventions d'équipement versées (dépenses du compte 204) sont amorties selon des durées d'amortissement rallongées. En outre, depuis la loi de Finances rectificative pour l'année 2015, la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement est rendue possible par une opération d'ordre budgétaire. Cette option a été retenue à partir de 2016 par GBM au titre du budget principal.

➤ **Etat des provisions**

Cet état retrace les informations relatives aux provisions semi-budgétaires constituées par la collectivité ainsi que leur étalement.

➤ **L'équilibre des opérations financières en dépenses et en recettes**

Ces deux états ont pour objet de retracer les informations relatives à l'équilibre des opérations financières. Ils permettent de vérifier que les conditions d'équilibre, concernant le remboursement du capital de l'annuité des emprunts par des ressources propres, sont remplies.

➤ **L'Etat des charges transférées – Détail des opérations pour compte de tiers**

Cet état a pour objet de retracer les informations financières relatives aux opérations pour comptes de tiers (nature 45...). Il permet de détailler les dépenses et les recettes et de vérifier son équilibre.

➤ **Les états des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA en fonctionnement et en investissement (1)**

Ces états permettent d'identifier les opérations assujetties à la TVA qui ne font pas l'objet d'un budget annexe (maquettes simplifiées) au sein de deux sections, en dépenses et en recettes.

➤ **Les états de variation du patrimoine propres à GBM et ceux en vertu de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme (1)**

Ces états fournissent les informations quant à la variation du patrimoine en décrivant les flux d'entrée et de sortie des biens du Grand Besançon.

➤ **Les opérations liées aux cessions et l'état des travaux en régie (1)**

Le premier état cité permet notamment de comparer la prévision budgétaire aux réalisations de l'année au titre des cessions d'immobilisations. Le deuxième état quant à lui retrace les travaux de régie et leur ventilation en comptes d'immobilisations.

➤ **L'état des emprunts garantis par la collectivité et le ratio correspondant**

Cet état (B1-1) permet de connaître les cautions et garanties d'emprunt accordées par le Grand Besançon auprès de personnes publiques ou privées ainsi que les caractéristiques des emprunts concernés. La garantie d'emprunt intervient dans le cadre des compétences de la collectivité. Les garanties d'emprunt accordées aux personnes de droit privé doivent respecter les règles prudentielles prévues à l'article L. 2252-1 du CGCT.

L'encours de dette garantie au 31 décembre 2019 s'élève à 149 334 095,73 €. Le ratio annuité de dette garantie (hors logements sociaux) / recettes réelles de fonctionnement, défini au 2ème alinéa de l'article L 2252-1 du CGCT s'établit à 4,22 %, bien en deçà du taux plafond fixé (50 % des recettes réelles de fonctionnement).

➤ **Les états des autres engagements donnés et des engagements reçus**

Ces différents états permettent d'identifier, de recenser et de suivre les engagements donnés ou reçus ayant une incidence financière à court terme tant en dépenses qu'en recettes. Ils sont constitués principalement d'informations liées à des opérations d'aménagement/urbanisme.

➤ **La liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions**

Cet état résultant des dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT fournit une information des concours (subventions ou/et prestations en nature) de l'exercice.

➤ **Les autorisations de programme et autorisations d'engagement**

Cet état a pour objet d'assurer le suivi des autorisations de programme et d'engagement votées par la collectivité dont le dispositif est prévu par l'article L.2311-3 et R. 2311-9 du CGCT.

➤ **L'emploi des recettes grevées d'affectation spéciale**

Cet état permet le suivi de certaines recettes affectées (notamment la taxe de séjour, la taxe GÉMAPI). L'affectation obligatoire résulte notamment de dispositions législatives ou réglementaires.

➤ **L'état du personnel**

Cet état, obligatoire pour l'information de l'organe délibérant, recense le personnel en place de l'ensemble des budgets de GBM entre les différentes filières de la fonction publique territoriale, en indiquant pour chaque grade ou emploi, par catégorie, les emplois budgétaires et les effectifs pourvus, dont ceux à temps non complet. Pour le personnel non titulaire, il mentionne également les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes.

➤ **L'action de formation des élus (1)**

Cet état a été instauré dans le cadre des articles L2123-12 et L 2123-14 du CGCT afin de renforcer la transparence sur les actions de formation suivies par les élus.

➤ **Les listes des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier, des organismes auxquels adhère GBM, des établissements publics créés, des services individualisés dans un budget annexe et la liste des services assujettis en TVA et non érigés en budget annexe.**

Ces différents documents ont pour objet de présenter une vision élargie du périmètre financier de la collectivité. Figurent notamment dans ces documents la liste des organismes au bénéfice desquels GBM :

- détient une part de capital



- a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme
- a garanti un emprunt

*Les comptes certifiés des organismes non dotés d'un comptable public et pour lequel GBM détient au moins 33 % du capital, ou a garanti un emprunt ou a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au comptes de résultat de l'organisme sont uniquement transmis au représentant de l'Etat et au comptable de l'EPCI.*

➤ **Décisions en matière de taux et de contributions**

Ce document retrace les informations fiscales en matière de contributions directes qu'elle perçoit. En 2019, GBM n'a pas augmenté les taux intercommunaux de fiscalité directe sur la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties ainsi que sur la contribution foncière des entreprises.

*Comme l'indique l'article L.2313-1 du CGCT, cette note de présentation sera mise en ligne sur le site Internet du Grand Besançon.*

**(1) = Etats propres au Compte administratif**